

Christian Delacroix  
Michelle Zancarini-Fournel

# 1945

La France  
du temps présent

# 2020



histoire de France  
folio



COLLECTION  
FOLIO HISTOIRE



Histoire de France  
Sous la direction de Joël Cornette

Christian Delacroix  
Michelle Zancarini-Fournel

1945-2020

La France du temps présent

Gallimard

*La collection Histoire de France est dirigée par*

Joël Cornette, agrégé de l'université, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, professeur à l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis.

*avec, pour la période médiévale,*

Jean-Louis Biget, agrégé d'histoire, docteur d'État, professeur émérite des universités ; il a enseigné l'histoire du Moyen Âge aux Écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses.

*et, pour la période contemporaine,*

Henry Rousso, agrégé d'histoire, habilité à diriger des recherches, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, directeur de recherche au CNRS (Institut d'histoire du temps présent CNRS / Paris 8-Vincennes-Saint-Denis).

Henry Rousso a dirigé les premières versions de cet ouvrage aux Éditions Belin. Il n'a pas souhaité diriger cette version actualisée.

Cartographie : Aurélie Boissière

© Éditions Belin, 2010, pour la première édition.

© Éditions Gallimard, 2022, pour cette édition.

*Couverture : Manifestation et grève générale le 13 mai 1968,  
place de la République, Paris (détail).*

*Photo © Manuel Bidermanas / akg-images.*

Christian Delacroix, professeur agrégé d'histoire honoraire, a notamment publié : *Les courants historiques en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, avec François Dosse et Patrick Garcia (Armand Colin, 2005, puis Folio histoire, 2007), *Historicités*, en codirection avec François Dosse et Patrick Garcia (La Découverte, 2009), *Historiographies : concepts et débats*, en codirection avec F. Dosse, P. Garcia et N. Offenstadt (deux tomes, Gallimard, 2010).

Michelle Zancarini Fournel est professeure émérite de l'université Claude Bernard-Lyon1. Elle a récemment publié *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours* (La Découverte / Zones, 2016). *Ne nous libérez pas on s'en charge ! Une Histoire des féminismes de 1789 à nos jours* (La Découverte, 2020, avec Bibia Pavard et Florence Rochefort). *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche* (La Découverte, 2022, avec Claude Gautier).



*À Laure, Manuel, Pierre et Inès*



## *Préface*

Dans le second xx<sup>e</sup> siècle, la France retrouve une croissance exceptionnelle bien qu'inégalement partagée. Le général de Gaulle incarne, à partir de 1958, le changement des institutions, la modernité économique et une indépendance nationale occultant la situation mondiale de la France devenue, avec la presque fin de son empire colonial, une puissance moyenne. Malgré la construction européenne qui dessine un autre paysage économique et politique, la crise profonde du moment 1968 inaugure une grande transformation et débouche, de fait, sur une crise d'adaptation du capitalisme. La conscience de crise pèse sur les destins individuels et brouille les tentatives giscardiennes de transformation moderniste, et se conclut en 1981 par une alternance politique incarnée par François Mitterrand qui soulève d'immenses espoirs, vite étouffés par les choix économiques immédiats que finit par imposer le « tournant de la rigueur » de 1983. Malgré l'élévation du niveau d'instruction, la société française du début du XXI<sup>e</sup> siècle voit se creuser les inégalités et s'effriter le « modèle républicain d'intégration » et le système de protection sociale hérité de la Résistance et de la Libération. Tel est le parcours suivi par *La France du temps présent (1945-2005)*, sorti chez Belin en 2010.

Cette préface entend faire le point sur une nouvelle

version, prolongée, avec sa publication en « Folio Histoire », d'un chapitre consacré à l'histoire sociopolitique de la séquence 2005-2020 qui s'attache à repérer les reconfigurations de notre société confrontée aux bouleversements mondiaux. Elle est amorcée par un krach boursier, suivi par une crise économique en 2008, et se prolonge jusqu'à la pandémie de 2020, en passant par le cycle des attentats islamistes. Le contexte est celui de profondes transformations : la globalisation des économies, l'expansion du libéralisme, l'unification du marché financier à l'échelle mondiale, la montée des populismes et les restructurations industrielles, les conséquences de la construction européenne avec ses règles draconiennes pour réduire les déficits budgétaires des États les plus endettés.

Depuis 2008, l'impuissance des gouvernements français successifs à inverser durablement la courbe du chômage et à relever les salaires compte beaucoup pour expliquer la perte de confiance généralisée dans l'efficacité de la lutte contre les inégalités et par extension de toute l'action des hommes ou femmes politiques. Cette crise grandissante de la représentation — qui touche particulièrement les démocraties libérales — s'accompagne en France d'un processus de recomposition des forces politiques qu'illustre notamment l'élection — souvent qualifiée de « disruptive » — d'Emmanuel Macron en 2017. Les inégalités sont accentuées par la flexibilité et la précarité du travail avec la multiplication des emplois à faibles qualifications dans la distribution, la restauration, les transports et les services à la personne. L'« inégalité sociale des chances » s'étend au système scolaire où perdure, et même s'accroît, la reproduction sociale. La perception plus aiguë des inégalités, qui mélange inquiétude sociale et sentiment d'injustice, explique le « retour » de la conflictualité en France qui repose sur d'incontestables fondements socio-économiques : les

mobilisations contre le « contrat première embauche » (CPE) de 2006, contre la réforme des retraites et en 2016 contre la loi El Khomri, dite « loi travail », ont en commun d'avoir été soutenues par les principaux syndicats, d'avoir mobilisé des salariés du public et du privé et une partie de la jeunesse lycéenne et étudiante, d'avoir utilisé des répertoires d'action diversifiés et d'avoir reçu un soutien de l'opinion publique et posé, consécutivement, la question du maintien de l'ordre à la française. L'usage des armes non létales par les policiers a été mis en cause, après de nombreux cas de blessures graves lors des manifestations. Ces engagements et cette conflictualité participent d'un nouveau contexte économique marqué par les attentats djihadistes, l'impératif sécuritaire et une nouvelle poussée des divers populismes identitaires, notamment en Europe que la crise de l'accueil des réfugiés fragilise.

D'autres mobilisations — telle celle de la « Manif pour tous » contre le projet de loi présenté par la garde des Sceaux de François Hollande, Christiane Taubira, ouvrant le droit au mariage entre personnes de même sexe — ont constitué une puissante réaction contre le libéralisme sociétal ; portée par des valeurs culturelles et morales traditionnelles, elle s'est manifestée par le rejet de l'homoparentalité, de la procréation médicalement assistée (PMA), de la gestation par autrui (GPA) et de la théorie dite du genre. Cette réaction conservatrice a pris, en France, deux formes spécifiques : la défense d'une laïcité identitaire et la défense du roman national, à la fois dans l'écriture et l'enseignement de l'histoire, présentes dans nombre de discours politiques et polarisant les débats publics. La crispation identitaire face à la présence en France de populations dites « issues de l'immigration » et définies comme irréductiblement étrangères, voire inintégrables, s'accompagne de la mise en avant d'une conception étroite et déshistoricisée de

la laïcité, qui s'éloigne très nettement de la laïcité de compromis instaurée par la loi de 1905. Elle est comprise par certains à la fois comme une religion civile et comme un principe identitaire placé au centre des valeurs républicaines permettant de combattre ce qui est perçu comme une islamisation de la société française et un danger croissant de « séparatisme », acté désormais depuis 2021 dans la loi.

Le cycle des attentats (initié par Mohammed Merah en 2012 dans la région toulousaine, poursuivi par la décimation en janvier 2015 du comité de rédaction de *Charlie Hebdo* et l'occupation de l'Hypercacher porte de Vincennes, puis en novembre de la même année par des massacres à Saint-Denis et Paris) et leurs connexions avec les guerres en Syrie, Irak et Afrique subsaharienne accentuent, dans un contexte de droitisation du monde, le processus de repli identitaire.

Trois présidents de la République se sont succédé entre 2007 et 2022 et, malgré leurs personnalités et leurs appartenances politiques différentes, ont, de fait, mis en œuvre des politiques néolibérales relativement proches, qu'il s'agisse des « lois travail », des lois sur l'université, de la réforme des hôpitaux ou de la gestion des populations migrantes.

Des remises en cause de ces idéologies néolibérales apparaissent avec la prise de conscience croissante de l'urgence climatique, de la crise environnementale, des risques d'effondrement et d'une nouvelle conscience historique qui se construit à partir de la notion d'anthropocène. Elle sert à caractériser une nouvelle ère géologique à partir du moment où les activités et interventions humaines ont commencé à avoir un impact sur l'écosystème terrestre.

Un certain nombre de possibles et d'utopies concrètes ont été exprimés par des collectifs éphémères prônant une démocratie directe et l'horizontalité des mouvements sociaux. Le mouvement des Gilets jaunes, dans

toute sa diversité, témoigne aussi de la mise en cause du cadre politique traditionnel. Il a ébranlé les partis politiques et la présidence de la République pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. La survenue de l'épidémie de Covid-19 au début de 2020, d'abord en Chine puis en Europe et dans le monde entier, met à l'épreuve autant les populations que les sphères du pouvoir et provoque un effet de sidération et de désorientation propre à un événement inédit d'une telle ampleur. La borne terminale choisie pour cette nouvelle version est l'apparition de cette pandémie, mais l'histoire, bien sûr, continue et le texte du nouveau chapitre IX, écrit avant les événements (internationaux comme nationaux) de 2021-2022, n'en tient donc pas compte afin d'éviter le biais téléologique de la reconstruction rétrospective par connaissance de « l'après »-2020.

Le débat pour savoir si cet événement-monde qu'est la pandémie de Covid-19 inaugure une nouvelle période historique reste ouvert et n'est qu'un des avatars des réflexions contemporaines visant à « diagnostiquer le présent » par repérage d'événements-ruptures, d'autant plus que la guerre en Ukraine déclenchée par l'agression russe en février 2022 ajoute son lot d'imprévisibilité et d'incertitude à la marche du temps présent du monde. Pour la France l'élection présidentielle d'avril 2022, marquée par l'effondrement des deux partis qui avaient jusqu'alors dominé la vie politique de la V<sup>e</sup> République (le Parti socialiste et le parti de la droite se réclamant du gaullisme, Les Républicains) et la réélection d'Emmanuel Macron accélèrent le processus de recomposition politique et participent à leur niveau de cette incertitude.

Tous ces éléments alimentent l'inquiétude quant à l'avenir qui apparaît opaque tant le présent et son torrent événementiel imposent leur rythme en rendant plus difficile notre compréhension de l'histoire en

train de se faire. La mobilisation des jeunes dans les manifestations pour le climat ou contre les violences faites aux femmes, leurs aspirations à l'égalité et à la solidarité, les expérimentations d'autres actions plus « horizontales » sont cependant porteuses d'autres possibles. Reste aux historiens et historiennes comme aux chercheurs et chercheuses en sciences sociales le devoir de proposer des pistes de mise en intelligibilité de ce temps désorienté et quelques leviers critiques pour ne pas s'y résigner.

CHRISTIAN DELACROIX  
& MICHELLE ZANCARINI-FOURNEL

## *Chapitre premier*

### LENDEMAINS DE GUERRE ET RECONSTRUCTION (1945-1951)

L'ouvrage précédent de la collection a considéré l'histoire des sorties de guerre et la période de la Libération. Nous reprendrons donc le récit à la fin de l'année 1945, après l'élection d'une première assemblée constituante, suivie de l'élection à l'unanimité du général de Gaulle comme chef du gouvernement. Des chevauchements apparaîtront cependant ici ou là, car toute césure pose question : commencer l'histoire du second *XX<sup>e</sup>* siècle en août 1944 dans l'euphorie de la Libération ou en janvier 1946 avec le départ du général de Gaulle du gouvernement n'a évidemment pas la même signification. Mais le découpage adopté ici résulte moins d'une commodité éditoriale ou d'un point de vue historiographique sur la place et le rôle du général de Gaulle (comme le souligne Maurice Agulhon récusant le choix de janvier 1946 comme début de la *IV<sup>e</sup>* République) que de la séparation entre les séquelles immédiates de la guerre (l'épuration par exemple) et la période de reconstruction qui engage une transition politique et socio-économique majeure pour la France.

Pourtant ce sont deux événements de l'immédiat après-guerre — la capitulation de l'armée allemande et l'instauration d'un véritable suffrage universel (lié à l'ordonnance de 1944 sur l'organisation des pouvoirs après la Libération) — qui vont nous permettre d'expliquer

la démarche qui organise cet ouvrage : les événements doivent se lire dans l'épaisseur de l'histoire, celle du passé en prenant en compte le point de vue des contemporains, et celle du devenir de l'événement avec ses traces dans les mémoires, les représentations collectives et leur reconstruction, ainsi que le poids du passé dans notre présent.

Le 8 mai 1945, date de la capitulation des armées allemandes, est un moment de joie pour les contemporains, mais en deçà de l'enthousiasme manifesté l'année précédente lors de la libération du territoire. L'euphorie du moment est singulièrement brouillée par les émeutes du Constantinois dans l'Algérie coloniale — et par leur sanglante répression — et, surtout, par les nouvelles et la vision des premiers déportés, revenus en faible nombre des camps nazis, ainsi que par l'attente du retour de tous les prisonniers de guerre.

Le sort réservé dans le second *XX<sup>e</sup>* siècle à la commémoration du 8 mai 1945 souligne l'ambiguïté de l'événement. En effet, les changements des dénominations et des modalités de la commémoration (victoire alliée, armistice ou capitulation ; journée fériée ou non) relèvent d'interprétations divergentes de l'événement. Pour le général de Gaulle il s'agit de la fin d'une « guerre de trente ans » et d'une victoire des forces françaises et alliées ; mais, à la différence du 11 novembre, elle n'est pas célébrée par les gaullistes (sauf en 1965). L'appel du 18 juin 1940 et le 25 août 1944 ont plus d'importance dans la commémoration nationale version gaullienne. Le qualificatif d'« armistice » pour le 8 mai 1945, devenu jour férié, relève d'une politique du « pardon », qui est celle des démocrates chrétiens (loi de 1953 accompagnée d'une amnistie ; c'est encore la position du ministre de l'Éducation nationale, François Bayrou, en 1994). Enfin, le 8 mai est célébré comme point de départ d'une unité européenne construite sur la paix retrouvée, mais l'événement n'est plus commémoré (suppression du jour férié par Valéry Giscard d'Estaing

en 1975) ; suppression contestée dans le moment même, ce qui explique le rétablissement de la commémoration après 1981 à la suite de l'alternance politique. Un lieu commun à ces points de vue opposés : l'Europe, seule concernée par ces différentes options commémoratives. La guerre en Asie est oubliée et effacée des mémoires, comme le piège colonial indochinois.

En Algérie, les manifestations de Sétif et Guelma du 8 mai 1945, jour de la victoire pour les armées alliées, ont eu pour but de s'emparer de ce moment symbolique pour revendiquer auprès des autorités françaises la libération de Messali Hadj, dirigeant du Parti populaire algérien (PPA), assigné à résidence dans le Sud algérien, puis en avril 1945 au Gabon, ainsi que l'indépendance de l'Algérie. Les nationalistes algériens, comptant sur l'appui des États-Unis, hostiles à toute forme de colonialisme, contestent le projet de statut pour les musulmans d'Algérie qui, tout en affirmant l'égalité entre les Français, prône une citoyenneté à deux vitesses, avec deux collèges électoraux distincts. Les manifestations, qui ont débuté dès le 1<sup>er</sup> mai, dégénèrent en émeute le 8 mai et provoquent — probablement sans mot d'ordre formel — une insurrection dans les campagnes du Nord-Constantinois. La répression est terrible : villages bombardés, brûlés et rasés. Sur le moment même, l'événement a été analysé comme une provocation, d'origine coloniale ou même hitlérienne aux yeux de certains (les communistes entre autres). Le nombre des victimes est encore un enjeu de mémoire et d'histoire : si le chiffre de 103 Européens tués est confirmé, ainsi que les condamnations à mort — 157 dont 33 furent exécutées —, le chiffre des insurgés autochtones assassinés varie : entre 15 000 (rapport Tubert, chef militaire français) et 45 000 « martyrs » (chiffres du FLN). Soixante ans plus tard, le 26 février 2005, l'ambassadeur de France en Algérie, en déposant une gerbe à Sétif devant la plaque commémorative du 8 mai 1945, parle de « massacres » et

de « tragédie inexcusable ». Aujourd'hui, nombre d'historiens s'accordent sur le chiffre d'environ 11 000 Algériens tués et aussi sur le fait que le 8 mai 1945 a été la première étape de la guerre d'indépendance de l'Algérie.

Deuxième événement, en apparence d'importance moindre : les 29 avril et 13 mai 1945, se déroulent les deux tours des élections municipales, premières élections de l'après-guerre. La grande nouveauté est la mise en œuvre d'un (presque) véritable suffrage universel. En effet, l'article 17 de l'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944 sur l'organisation des pouvoirs à la Libération indique que les femmes seront électrices et éligibles comme les hommes. Les contemporains cependant n'ont pas considéré cet événement comme majeur.

Les mémoires — et certains ouvrages — ont retenu l'histoire d'un suffrage accordé en 1944 par le général de Gaulle pour récompenser les femmes de leur action dans la Résistance. La France libre s'était en effet engagée à assurer l'égalité politique des deux sexes après la Libération. L'analyse est cependant réductrice, comme l'écrit le général de Gaulle lui-même dans ses *Mémoires* : « L'ordonnance de 1944 mettait un terme à des controverses qui duraient depuis 50 ans. » Le suffrage universel est le produit d'une longue histoire, celle de plusieurs décennies de revendications suffragistes et du refus de la majorité radicale et anticléricale de la III<sup>e</sup> République d'accorder le droit de vote aux femmes, censées exprimer le point de vue de l'Église. Jusqu'au dernier moment, en mars 1944, les radicaux se sont opposés au suffrage féminin. Premier accroc à une unité difficilement forgée dans la Résistance.

Soixante ans plus tard, quelle analyse historique peut-on faire de ce « non-événement » ? Malgré une revendication précoce, dès 1848, par les saint-simoniennes, le suffrage féminin est acquis tardivement, avec un décalage de près d'un siècle entre suffrage masculin et suffrage féminin (1848-1944). Mais, de la Libération à aujourd'hui, les femmes n'occupent qu'une très faible

place dans la représentation politique : moins de 6 % de députés aux élections législatives de 1946, moins de 12 % en juin 2002 (et ce malgré la mise en œuvre de la parité dans la réforme constitutionnelle de 1999). La France reste encore à l'avant-dernière place en Europe pour la place des femmes dans la représentation politique.

L'évolution ultérieure du monde politique dans le second XX<sup>e</sup> siècle confirme donc l'affirmation en 1945 d'une nation « virile » (Fabrice Virgili, 2000) refondée sur l'idéal du combattant, du résistant, et sur la nécessité de reconstruire et de repeupler la France, avec l'appel d'une part au civisme démographique des femmes, d'autre part au civisme productiviste des travailleurs.

#### LENDEMAINS DE GUERRE : VERS UNE STABILISATION POLITIQUE

À la Libération, la France est désorganisée, appauvrie et couverte de ruines, sans commune mesure néanmoins avec les destructions en Europe centrale et orientale. Les combats et les bombardements ont provoqué des destructions massives en Normandie, dans le Nord et l'Est ; dans l'ensemble du pays, les grandes villes ont été également touchées. Il y a donc une nécessité impérieuse de restaurer l'État, pour diriger la reconstruction, faire sauter les goulets d'étranglement de l'économie, redresser la monnaie et réorganiser les échanges et le crédit. « Retrouvons nos manches », demande aux mineurs du Nord à Waziers, le 21 juillet 1945, le secrétaire du Parti communiste français, Maurice Thorez, de retour de Moscou où il s'était réfugié pendant la guerre. Ce mot d'ordre, emblématique de la bataille de la production, symbolise la participation active du PCF à la remise en état et en ordre du pays.

En même temps qu'il conduit la restauration de l'État — et la décision en 1945 de créer une École normale d'administration (ENA) pour former les cadres en est un

des piliers —, le président du gouvernement provisoire, le général de Gaulle, conforte sa légitimité nationale par une politique de commémoration patriotique marquée le 11 novembre 1945 par la célébration des morts des deux guerres et par l'inauguration du mémorial du mont Valérien (dédié aux héros, des soldats morts au combat). Après son départ du gouvernement, le général de Gaulle ordonne la clôture, le 23 janvier 1946, de l'ordre des compagnons de la Libération, les 1 036 décorés de la croix de Lorraine. Malgré leur participation active à la Résistance, six femmes seulement figurent sur cette liste. Les hommes de gauche comme les communistes y sont peu nombreux. Dès 1945, la politique de la mémoire patriotique mise en place par le général de Gaulle n'est donc pas consensuelle (ni celle par ailleurs des communistes). L'utilisation instrumentale par Nicolas Sarkozy sur un mode émotionnel de Guy Môquet comme figure de « jeune Français » fusillé à Châteaubriant (sans évoquer son engagement de jeune communiste), en 2007, lors de sa campagne présidentielle puis après son élection, avec la lecture obligatoire par les élèves de la dernière lettre de Guy Môquet, prolonge le brouillage mémoriel.

Les années 1945-1947 sont des années de transition qui voient un nombre restreint d'hommes politiques passer d'une activité clandestine à une activité légale de gestion du pouvoir, leur légitimité devant être assurée par l'adoption de la Constitution et la formation du Parlement. D'où l'importance que prennent dans les récits historiques les épisodes électoraux de 1945-1946.

Dans la période de reconstruction, plus que le départ du général de Gaulle du gouvernement en janvier 1946, c'est l'année 1947 qui représente une rupture. L'éviction des ministres communistes et les débuts de la « guerre froide » déclenchent une guerre idéologique et politique : la radicalisation des oppositions entre les communistes et les autres paralyse ou crée des scissions entre syndicats, associations, mouvements et partis. La commémoration

de la période sacrée de la Résistance et des morts des camps nazis en sort transformée et se construisent alors des mémoires patriotiques divergentes marquées par les clivages idéologiques. En février 1949, accueilli par les responsables du Consistoire, le président de la République, Vincent Auriol, se rend à la synagogue de la rue de la Victoire à Paris pour inaugurer un mémorial « À la mémoire de nos frères combattants de la guerre et de la libération, martyrs de la résistance et de la déportation, ainsi qu'à toutes les victimes de la barbarie nazie ». Le monument rend donc hommage, comme le souligne Annette Wiewiorka, à toutes les victimes de la guerre, françaises ou étrangères, et « inscrit donc la mort des Juifs, français ou immigrés, dans les morts françaises ».

1949 c'est, pour tous, la fin du rationnement, phénomène qui, pour la grande majorité des Français, a symbolisé « les années noires ». En effet, après la Libération, pendant cinq ans, le problème du ravitaillement domine encore la vie quotidienne des Français : le pain, la viande, les tissus sont rationnés ; les logements manquent, comme le charbon pour les chauffer. Supportées jusqu'en 1944-1945, les pénuries ne le sont plus avec le retour à la paix, et la lassitude gagne progressivement la population. Proposé par les États-Unis, le plan Marshall, accepté en 1947 et opérationnel jusqu'en 1951, accompagné par des politiques volontaristes de planification incitative et de réformes de structures, sert de socle au redressement économique de la nation.

Ces scansion chronologiques permettent de comprendre l'imbrication des événements de politique intérieure et de politique extérieure, et le poids de l'économique et du social dans la période de reconstruction.

La première année qui suit la Libération permet la restauration de l'État, tâche à laquelle s'attache particulièrement le général de Gaulle ; mais la mise en place des institutions est laborieuse : les scrutins se succèdent jusqu'à l'approbation en novembre 1946, après un an de

controverses, d'une Constitution. L'intérêt des Français pour ces débats institutionnels décline cependant, parallèlement à l'accroissement des difficultés de la vie quotidienne. La progression des abstentions entre les différents scrutins est patente (cf. tableau p. 30) : même si deux tiers des électeurs et électrices se prononcent *in fine* sur le texte qui fonde la IV<sup>e</sup> République, du fait des abstentionnistes un tiers seulement des inscrits l'ont approuvé.

### *L'invention de la IV<sup>e</sup> République (1944-1946)*

L'usage du référendum pour décider de la Constitution a été imposé par le général de Gaulle à des partis réticents. Le premier référendum du 21 octobre 1945 propose soit de revenir à la Constitution de la III<sup>e</sup> République (position du parti radical), soit qu'une assemblée constituante établisse un nouveau texte devant être approuvé par référendum. Une écrasante majorité se prononce pour un nouveau régime, la III<sup>e</sup> République étant rendue largement responsable de la défaite. Les radicaux sont désavoués. L'assemblée constituante, élue le même jour, choisit de nouveau le général de Gaulle comme président du Gouvernement provisoire. La place des communistes dans le gouvernement ne va pas de soi, ces derniers réclamant un des trois ministères clés que sont l'Intérieur, la Guerre et les Affaires étrangères. Cinq portefeuilles leur sont finalement accordés par de Gaulle, avec le titre honorifique de ministre d'État pour Maurice Thorez ; François Billoux est à l'Économie nationale, Marcel Paul à la Production industrielle, Ambroise Croizat au Travail et Charles Tillon au ministère de l'Air.

---

#### LE DISCOURS DE BAYEUX

Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à

cette confusion des pouvoirs dans laquelle le gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. Sans doute aura-t-il fallu, pendant la période transitoire où nous sommes, faire élire par l'Assemblée nationale constituante le président du gouvernement provisoire, puisque, sur la table rase, il n'y avait aucun autre procédé acceptable de désignation. Mais il ne peut y avoir là qu'une disposition du moment. En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue, si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir, auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le président de l'Union française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens. À lui la tâche de présider les Conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. À lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le Conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en

invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine. À lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'Indépendance nationale et des traités conclus par la France.

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1959.

---

Au cours de l'année 1946 différents projets constitutionnels sont discutés. Le Mouvement républicain populaire (MRP) récuse le projet soutenu par les communistes d'une assemblée unique aux pouvoirs forts et le fait échouer par l'appel à voter *non* au référendum du 5 mai 1946. Les partis de gouvernement ne tiennent cependant pas compte de l'appel lancé par le général de Gaulle pour un pouvoir exécutif fort. Le discours de Bayeux, qu'il prononce le 16 juin 1946, a pris une résonance particulière après le référendum sur la Constitution de 1958 et le retour du général de Gaulle au pouvoir, faisant figure alors de programme politique prémonitoire de la V<sup>e</sup> République. Le nouveau projet constitutionnel, adopté finalement par le corps électoral à l'automne (le 13 octobre), définit dans son préambule les droits fondamentaux d'une République laïque et démocratique : l'égalité des sexes, le droit au travail et le droit de grève, les garanties des droits à la santé, à l'éducation et à la culture y sont affirmés.

Comme sous la III<sup>e</sup> République, le système comporte deux chambres : une Assemblée nationale aux pouvoirs élargis (elle vote seule les lois et investit le président du Conseil) et un Conseil de la République aux pouvoirs restreints (par rapport au précédent Sénat). Le président de la République, élu pour sept ans par les deux chambres, nomme le président du Conseil qui doit se présenter devant l'Assemblée nationale pour une investiture à la majorité absolue.

---

PRÉAMBULE  
DE LA CONSTITUTION DE 1946

(27 octobre)

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République [...]

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité [...]

La France forme avec les peuples d'outre-mer une

Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. [...]

---

Au début de l'année 1947, la France a une Constitution, un Parlement (l'Assemblée nationale est élue le 10 novembre et le Conseil de la République le 8 décembre 1946), un président de la République, socialiste, Vincent Auriol, élu par le Parlement (avec en particulier le soutien des communistes) le 16 janvier 1947, et un président du Conseil, Paul Ramadier, qui est investi le 21 janvier 1947. Vincent Auriol a été le 10 juin 1940 l'un des 80 parlementaires qui ont refusé les pleins pouvoirs à Pétain. À soixante-deux ans, il est le premier président de la IV<sup>e</sup> République, élu au premier tour de scrutin, au suffrage indirect, par le Parlement réuni en Congrès à Versailles, avec 51,19 % des voix. Pendant son septennat, il joue un rôle très actif jusqu'à la fin en décembre 1953. Il tient le journal de son septennat dès le début de sa présidence. Le premier gouvernement Ramadier comprend huit socialistes, cinq communistes, cinq MRP, deux UDSR, trois radicaux-socialistes et deux indépendants, Édouard Herriot étant élu président de l'Assemblée nationale : la IV<sup>e</sup> République est installée.

*Une alliance conjoncturelle :  
le tripartisme (janvier 1946-mai 1947)*

Du 20 janvier 1946, date du départ volontaire du général de Gaulle du gouvernement, à l'éviction des ministres communistes par le socialiste Paul Ramadier

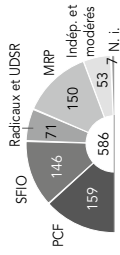
en mai 1947, le pouvoir politique repose sur l'alliance des « trois partis de la Résistance » qui sont aussi les trois partis les plus importants en termes de suffrages exprimés et de sièges obtenus aux législatives de novembre 1946 : le Parti communiste français (28 %), le parti socialiste SFIO (18 %) et le Mouvement républicain populaire (26 %). Même si ce dernier parti a été créé après la Libération, ils se reconnaissent tous trois dans le programme du CNR et en acceptent les principales orientations. Le nom donné à cette majorité d'occasion, scellée par la signature d'une charte le 23 janvier 1946, est le tripartisme.

Les années 1945-1947 sont des années fastes pour le Parti communiste français : parti de gouvernement, il élargit son implantation. Auréolé de son active participation à la Résistance à partir de 1941, qui relègue aux oubliettes son approbation du pacte germano-soviétique d'août 1939, le PCF se présente sans vergogne comme « le parti des 75 000 fusillés ». L'élection de la Constituante à la proportionnelle départementale, le 21 octobre 1945, lui donne 5 millions de voix et 160 sièges de députés (152 pour le MRP et 142 pour le parti socialiste). C'est le premier parti de France avec 785 000 adhérents à la fin de l'année 1945 et 814 285 un an plus tard (P. Buton, 1993). En 1945-1946, le PCF pèse dans le débat constitutionnel en faveur d'une assemblée unique et de pouvoirs très limités pour le président de la République élu par l'Assemblée. Était-ce dans le but de préparer l'avènement d'une démocratie populaire ? Certains historiens l'affirment, mais d'autres le nuancent fortement en soulignant la volonté du PCF, au moins jusqu'à l'automne 1947, de rester un parti de gouvernement. Son secrétaire général, Maurice Thorez, marque durablement le parti et a développé, dans les années 1945-1947, selon la formule d'Annie Kriegel, un « véritable national-thorézisme » affirmant en 1946 que son parti est celui de la classe ouvrière, du peuple, de la France et de l'Union française.

## Les consultations nationales pendant la reconstruction (1945-1951)

	% votants / Inscrits	% suffrages exprimés	commentaire
21 oct. 1945 <b>Référendum</b> sur la création d'une Assemblée constituante	79,9	oui : 96,4 non : 3,6	Rejet de la Constitution de la III <sup>e</sup> République, désaveu des radicaux
21 oct. 1945 <b>Élection d'une assemblée constituante</b> à la proportionnelle départementale élue pour sept mois, pouvoirs limités	79,9	PCF : 26,2 MRP : 23,9 SFIO : 23,4 Modérés* : 15,6 Radicaux : 10,5 + UDSR	Les trois premiers partis ont 3/4 des suffrages et 4/5 des sièges *Modérés = nom pour les droites déconsidérées pour leur contribution à Vichy
5 mai 1946 <b>Référendum</b> sur l'approbation de la Constitution	78,7	oui : 47 non : 53	PCF et SFIO pour le <i>oui</i> , MRP pour le <i>non</i>

21 octobre 1945

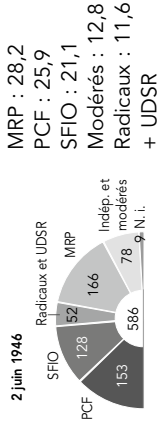


2 juin 1946

## Élection d'une nouvelle Constituante

79,3

2 juin 1946



MRP : 28,2  
PCF : 25,9  
SFIO : 21,1  
Modérés : 12,8  
Radicaux : 11,6  
+ UDSR

13 oct. 1946

## Référendum sur l'approbation de la Constitution

67,5

PCF, SFIO, MRP pour le oui,  
de Gaulle pour le non

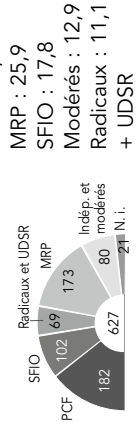
oui : 53,5  
non : 46,5

10 nov. 1946

## Élections législatives 618 députés élus au scrutin de liste départemental avec proportionnelle

66,7

10 novembre 1946



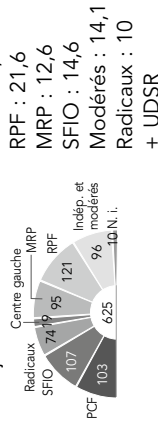
PCF premier parti, baisse de la SFIO  
PCF : 28,2  
MRP : 25,9  
SFIO : 17,8  
Modérés : 12,9  
Radicaux : 11,1  
+ UDSR

17 juin 1951

## Élections législatives Loi électorale modifiée autorisant les apparentements entre listes distinctes

68

17 juin 1951



Avec 101 députés, le PCF est désavantagé, la SFIO en a 106, le RPF, 117, les radicaux, 99  
PCF : 26,9  
RPF : 21,6  
MRP : 12,6  
SFIO : 14,6  
Modérés : 14,1  
Radicaux : 10  
+ UDSR

Le parti socialiste SFIO double le nombre de ses adhérents par rapport à la période de Front populaire (335 703 en 1945). Il sort de la Résistance épuré (deux tiers des parlementaires élus en 1936 sont réélus), rénové, avec une forte volonté d'unité. Daniel Mayer, qui a dirigé le parti pendant l'Occupation, est à sa tête. C'est le troisième parti de France derrière le PCF et le MRP. À eux seuls, les deux partis de gauche ont la majorité absolue en 1945-1946, mais le parti socialiste refuse l'alliance exclusive avec les communistes et c'est ainsi que, malgré les réticences de nombreux militants et dirigeants socialistes partisans de la laïcité, naît le tripartisme avec l'adjonction du MRP. Daniel Mayer est, en août 1946, mis en minorité et Guy Mollet, député du Pas-de-Calais et maire d'Arras, lui succède à la direction d'un parti socialiste qui retrouve ses manières de faire et ses orientations antérieures, teintées d'un fort antagonisme envers les communistes.

Fondé dans un congrès constitutif le 25 novembre 1944, le Mouvement républicain populaire (MRP) est né d'une volonté de résistants chrétiens de rassembler les catholiques en se démarquant de la politique de l'Église et des partis traditionnels de droite qui s'étaient montrés plus ou moins en accord avec le régime de Vichy. Le mouvement, idéologiquement centriste, se positionne contre le socialisme et le communisme de lutte des classes et contre le libéralisme et le conservatisme de la droite traditionnelle. Ce parti démocrate-chrétien est chargé des espoirs de renouveau des jeunes catholiques ; mais les militants sont souvent plus à gauche que ne le sont les dirigeants. Parti réformiste, auréolé de l'action de ses militants dans la Résistance et considéré alors comme proche du général de Gaulle, il est, par excellence, le parti de la IV<sup>e</sup> République, participant à nombre de gouvernements. Mais, à partir de 1947, il est concurrencé par le nouveau mouvement gaulliste, le

RPF, tout particulièrement aux législatives de 1951 (le nombre de députés du MRP passe alors de 167 à 88).

À la Libération, le radicalisme, déjà affaibli à la fin de la III<sup>e</sup> République, survit difficilement compte tenu des prises de position de certains de ses leaders pendant la guerre. Le mot qui peut caractériser le mieux la situation de ce courant politique à la Libération est « diversité ». Un congrès en décembre 1944, qui rassemble des personnalités d'origine politique différente, lui redonne quelque visibilité, mais c'est surtout la fondation d'un groupe issu de la Résistance, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), qui assure, en 1945, à la succession d'un parti qui fut dominant sous la III<sup>e</sup> République, une forme de légitimité, même si les hommes rassemblés ici (Jacques Baumel, Eugène Claudius-Petit, François Mitterrand ou René Plevén) sont très divers par leurs personnalités et leurs orientations politiques. Aux élections de la première Constituante en 1945, les radicaux recueillent moins de 10 % des voix et ont 31 députés (contre 145 en 1936). Les radicaux modérés, hostiles à l'union des gauches et antimarxistes, fondent le Rassemblement des gauches républicaines (RGR) : radicaux et RGR obtiennent 37 sièges en 1946 à l'élection de la seconde Constituante et 54 quelques mois plus tard aux élections législatives. En janvier 1947, radicaux et UDSR entrent dans le gouvernement de Paul Ramadier, Édouard Herriot devient président de l'Assemblée législative : le radicalisme a ainsi renoué avec ses pratiques d'avant-guerre.

Né de la Résistance et de la France libre, le courant gaulliste, à l'influence diffuse, n'est pas constitué en parti. Aux législatives de 1946, l'Union gaulliste de René Capitant, franc-tireur par rapport au Général, se présente dans une trentaine de départements et recueille 3 % des suffrages. Le général de Gaulle organise pour la première fois, après un discours à Strasbourg en avril 1947, un mouvement — le Rassemblement du

peuple français (RPF) — qui accepte la double appartenance partisane (à l'exclusion des communistes taxés de « séparatisme ») et dont l'apogée, en 1951, se marque par plus de 4 millions de voix (21,7 % des suffrages exprimés et 106 élus). Le mouvement est fondamentalement lié au charisme et aux décisions de son chef, d'où, selon sa volonté, la quasi-disparition publique entre 1953 et 1958 (malgré la survivance d'un appareil et de l'activité d'un certain nombre de fidèles, dont Olivier Guichard, qui entretiennent la « maison »).

Quant aux droites, laminées dans un premier temps du fait de leur proximité avec l'État français de Vichy — à quelques exceptions près pour des individualités engagées dans la Résistance —, elles ne restent pas longtemps en marge. L'historiographie récente a réexaminé leur rôle et leur aire d'influence. Présentes sous l'étiquette de « modérés » dans toutes les consultations dès 1945, les droites se retrouvent en minorité, mais cependant au gouvernement. Elles bénéficient surtout du retrait volontaire du RPF en 1951-1952. Un homme politique incarne cette visibilité renouvelée : Antoine Pinay, qui, après avoir bénéficié de l'amnistie pour ses activités sous l'État français, obtient, en 1952, l'investiture comme chef du gouvernement.

### *Le triomphe des partis ou le triomphe des parlementaires ?*

La IV<sup>e</sup> République a été critiquée par le général de Gaulle et ses partisans comme « le régime des partis ». Cependant la reconnaissance constitutionnelle de la pluralité des partis et de leur utilité, prévue en 1945 dans le cadre d'une commission parlementaire animée par le socialiste André Philip, a finalement été repoussée et une référence vague à l'association, de tonalité libérale, a été adoptée en 1946. À l'exception du Parti communiste, qui protège son homogénéité par la

formation des cadres, le contrôle de leur biographie et des exclusions récurrentes, l'hétérogénéité des organisations politiques est réelle ; les groupes parlementaires ne sont guère disciplinés et l'autonomie des individus prédomine sur l'orientation des groupes. À la fin de la guerre, il y a eu renouvellement du personnel parlementaire : en octobre 1945, trois quarts des députés n'ont pas d'expérience parlementaire antérieure ; des hommes politiques nouveaux sont apparus qui savent faire fructifier, pour leur destin personnel, le capital symbolique acquis pendant la Résistance. Un fossé existe souvent entre dirigeants et militants des partis.

Le régime de la IV<sup>e</sup> République a été critiqué, surtout après 1958, pour son instabilité gouvernementale : certes, il a aligné 22 gouvernements en douze ans, dont la durée moyenne fut de sept mois. Le plus long, celui présidé par Guy Mollet, a duré seize mois entre 1956 et 1957. Mais en réalité, à l'image de la République italienne pendant le second XX<sup>e</sup> siècle, si les gouvernements changent, le personnel du champ politique dirigeant est relativement stable : Robert Schuman, par exemple, est ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements successifs de juillet 1946 à janvier 1953 et François Mitterrand a été onze fois ministre, pour une durée d'environ la moitié de celle de la IV<sup>e</sup> République. S'il y a instabilité gouvernementale, il n'y a pas instabilité du personnel politique gouvernemental. Un groupe de notables d'audience nationale exerce la délégation de pouvoir confiée par les électeurs et les électrices. Il joue le rôle d'intermédiaire politique entre le peuple souverain et le gouvernement. La France n'est pas encore une démocratie d'opinion, mais une démocratie de représentation, d'où la difficulté — au contraire de ce qui se passe au même moment aux États-Unis par exemple — à imposer l'usage des sondages (connus en France depuis 1938).

En 1947, après la fin du tripartisme de gouvernement,

les responsables de la SFIO, du MRP et des radicaux concluent des alliances et des accords électoraux et, avec des majorités fluctuantes, gouvernent le pays jusqu'en 1956, leur préoccupation essentielle étant d'exclure le PCF du pouvoir. L'instabilité gouvernementale est inversement proportionnelle à la stabilité des électeurs, à l'exception cependant de l'irruption du RPF en 1947 et du mouvement Poujade en 1956.

**Les différents gouvernements du GPRF  
et de la IV<sup>e</sup> République**

Gouvernement provisoire de la République française	
<b>Charles de Gaulle</b>	3 juin 1944 (Alger), 9 novembre 1944 (Paris)-9 novembre 1945 puis 21 novembre 1945-20 janvier 1946
<b>Félix Guoin</b> (socialiste)	26 janvier 1946-12 juin 1946
<b>Georges Bidault</b> (MRP)	23 juin 1946-16 décembre 1946
<b>Léon Blum</b> (socialiste)	16 décembre 1946-22 janvier 1947
IV <sup>e</sup> République	
<b>Paul Ramadier</b> (socialiste)	(2 cabinets) 22 janvier 1947-24 novembre 1947
<b>Robert Schuman</b> (MRP) (1)	24 novembre 1947-26 juillet 1948
<b>André Marie</b> (radical)	26 juillet 1948-5 septembre 1948
<b>Robert Schuman</b> (MRP) (2)	5 septembre 1948-11 septembre 1948
<b>Henri Queuille</b> (radical) (1)	11 septembre 1948-28 octobre 1949
<b>Georges Bidault</b> (MRP) (2)	28 octobre 1949-2 juillet 1950

<b>Henri Queuille</b> (radical) (2)	2 juillet 1950-12 juillet 1950
<b>René Pleven</b> (UDSR) (1)	12 juillet 1950-10 mars 1951
<b>Henri Queuille</b> (radical) (3)	10 mars 1951-11 août 1951
<b>René Pleven</b> (UDSR) (2)	11 août 1951-20 janvier 1952
<b>Edgar Faure</b> (radical) (1)	20 janvier 1952-8 mars 1952
<b>Antoine Pinay</b> (CNI)	8 mars 1952-8 janvier 1953
<b>René Mayer</b> (radical)	8 janvier 1953-28 juin 1953
<b>Joseph Laniel</b> (indépendant)	28 juin 1953-19 juin 1954
<b>Pierre Mendès France</b> (radical)	19 juin 1954-23 février 1955
<b>Edgar Faure</b> (radical) (2)	23 février 1955-1 <sup>er</sup> février 1956
<b>Guy Mollet</b> (socialiste)	1 <sup>er</sup> février 1956-13 juin 1957
<b>Maurice Bourgès- Maunoury</b> (radical)	13 juin 1957-6 novembre 1957
<b>Félix Gaillard</b> (radical)	6 novembre 1957-14 mai 1958
<b>Pierre Pflimlin</b> (MRP)	14 mai 1958-1 <sup>er</sup> juin 1958
<b>Charles de Gaulle</b>	1 <sup>er</sup> juin 1958-4 octobre 1958

#### LENDEMAINS DE GUERRE : LES RÉFORMES DE STRUCTURE

Au lendemain de la guerre, la situation de l'économie française est critique. La production agricole et industrielle s'est effondrée. Mais, outre les innovations héritées des années 1930 — comme l'idée de planification —, une volonté de réforme des structures et des capacités existe. Le but de ces réformes est de moderniser la France et de réorganiser la production, dans un pays affaibli économiquement (pillage des nazis, destructions, pénurie énergétique) et démographiquement

(morts militaires et civiles, déficit des naissances, malgré une reprise de la natalité dès le début de l'année 1942). La préoccupation nataliste (une constante de tous les gouvernements du premier XX<sup>e</sup> siècle) et les besoins de main-d'œuvre expliquent les mesures prises pour le recrutement des travailleurs étrangers. En dépit d'une situation économique et sociale difficile, les Français font preuve d'un optimisme et d'une confiance dans l'avenir qui s'expriment par un taux de natalité record entre 1947 et 1949 ; le redressement démographique est favorisé par un système cohérent de protection sociale (Sécurité sociale et allocations familiales).

*Entre l'État et le marché :  
le rôle des nationalisations et du Plan*

La planification n'est pas une idée neuve en 1945, mais elle apparaît alors comme faisant consensus pour les principales forces politiques. Dès les années 1930, portés par un courant intellectuel, les « planistes » avaient formé des élites économiques, en partie en activité sous le gouvernement de Vichy dans un ministère de la Production industrielle chargé de répartir, sous le contrôle de l'occupant, l'énergie et les produits industriels de base par l'intermédiaire des comités d'organisation. L'immédiat après-guerre marque, selon Henry Rousso, une certaine continuité avec ces milieux planistes qui, en fait, ont appris à gérer la pénurie par la mise en œuvre d'une politique dirigiste contrôlant les ressources disponibles sous l'autorité de l'État.

En 1944-1945 cependant, l'expérience de Mendès France qui tente de promouvoir une politique cohérente fondée sur la planification, les nationalisations et les rigueurs budgétaires est repoussée d'emblée. L'idée d'une planification, plus incitative que dirigiste, est reprise par Jean Monnet, grand commis de l'État, formé en partie aux États-Unis. Son plan de

modernisation et d'équipement, présenté au général de Gaulle le 5 décembre 1945, a pour ambition d'organiser le redressement économique en transformant les structures, mais aussi les formes de participation des différentes catégories sociales. Des groupes d'intérêt se trouvent donc représentés dans les commissions qui organisent le travail de préparation et de formalisation du Plan, comme ils le sont au Conseil économique, nouveauté institutionnelle de la IV<sup>e</sup> République, organisme consultatif représentant les intérêts économiques et sociaux. Jean Monnet a une approche pragmatique de la planification et il fait accepter, en janvier 1946, la création d'un Commissariat au Plan rattaché directement au président du Conseil, ce qui va lui permettre de mener des négociations financières franco-américaines sans la tutelle des ministres communistes concernés. L'année 1946 est consacrée par Jean Monnet et l'équipe restreinte qui l'entoure à la mise au point du premier plan de modernisation dont les objectifs généraux sont de retrouver et d'augmenter, en 1950, le niveau industriel de 1929. Les priorités fixées par le Plan portent sur les industries de base : ici les objectifs de production ne sont pas seulement indicatifs. Le Plan fixe les investissements publics : la sidérurgie est la branche privilégiée avec les Charbonnages, l'EDF et la SNCF, les cimenteries et la fabrication des machines agricoles. Les industries de transformation sont sacrifiées jusqu'en 1950-1951, ce qui explique la persistance des pénuries dans le textile ou l'industrie de la chaussure. Le Plan bénéficie cependant du consensus productif des lendemains de guerre. C'est ainsi que la semaine de travail de quarante-huit heures, acceptée par le Parti communiste et par les syndicats, contribue à la réalisation du premier Plan. Sa mise en œuvre est aussi aidée par l'arrivée des premiers crédits du plan Marshall au printemps 1948. Le Plan français est ainsi prolongé jusqu'en 1952 pour coïncider avec les aides

financières américaines. La question est dès lors posée du rôle de l'aide extérieure dans la reconstruction et la modernisation de la France. Entre 1948 et 1952, le pays a reçu au total près de 2 500 millions de dollars dont la répartition a été un enjeu constant entre Français et Américains. Programmé comme instrument de lutte contre la subversion communiste, le Plan est devenu, sous l'égide de Jean Monnet, « un instrument de puissance et de modernisation économique et sociale dans le cocon européen protecteur », selon l'historien Gérard Bossuat. Dès 1949, le taux de croissance atteint 5 %. Le Plan est donc bien le cadre de la transformation en profondeur de l'économie et de la société française, consacrant ainsi le recul d'une France restée en partie rurale et engoncée dans ses traditions exaltées sous le régime de Vichy.

---

L'IMPÉRATIF DU PLAN. NOTE À DE GAULLE,  
LE 4 DÉCEMBRE 1945.

La modernisation doit s'accompagner d'une expansion de la production française, tant pour permettre d'accroître la consommation intérieure que pour nous mettre en mesure de payer par l'exportation nos importations de matières premières, de charbon, de pétrole, et les biens d'équipement. Cet effort ne pourra donner de résultat que si, dans un grand nombre de branches, les coûts de production français sont égaux ou inférieurs aux coûts de production des pays concurrents. Enfin, la modernisation et l'équipement de l'économie française permettront d'alléger immédiatement les conditions de travail et ultérieurement [...] de réduire progressivement la durée du travail. [...]

Il est nécessaire d'aller vite. Sinon, nous risquons de voir l'économie française se cristalliser à un niveau

de médiocrité contraire à l'intérêt de l'ensemble de la nation. [...]

Puisque l'exécution du plan exigera la collaboration de tous, il est indispensable que tous les éléments vitaux de la nation participent à son élaboration. C'est pour cela que la méthode de travail proposée associe dans chaque secteur l'administration responsable, les experts les plus qualifiés, les représentants des syndicats professionnels (ouvriers, cadres et patrons).

*In Ch. de Gaulle,  
Mémoires de guerre. Le salut.*

---

### Les entreprises nationalisées

---

Charbonnages : bassin du Nord-Pas-de-Calais (décembre 1944),  
puis ensemble des bassins (mai 1946)

---

Transports maritimes (décembre 1944)

---

Usines Renault (janvier 1945)

---

Usines Gnome et Rhône de construction de moteurs d'avions,  
future SNECMA (mai 1945)

---

Transports aériens (juin 1945)

---

Banque de France et quatre grandes banques de dépôt : Cré-  
dit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte  
de Paris, Banque nationale pour le commerce et l'industrie  
(décembre 1945)

---

Électricité et gaz (avril 1946)

---

Grandes compagnies d'assurances (avril 1946)

---

Les nationalisations de l'après-Seconde Guerre mondiale sont l'autre lieu de l'intervention active de l'État. Un consensus relativement durable a existé pendant une quarantaine d'années autour des nationalisations. Comme le souligne Antoine Prost, une des explications

réside dans le fait qu'elles n'ont pas été considérées comme œuvre partisane. D'abord parce que le point de vue des partis a fluctué, entre l'engagement pris le 15 mars 1944 dans le programme d'action de la Résistance (nommé programme du CNR) — « Le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit d'un travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques » — et sa mise en œuvre après la Libération. Les nationalisations s'échelonnent sur quatre ans et, même si la conjoncture politique nationale et internationale a varié, elles bénéficient alors d'un constant soutien de l'opinion. Dès 1944, les prises de contrôle d'entreprises dans la zone sud montrent les aspirations des salariés (ouvriers, employés, techniciens et cadres) à la gestion des entreprises. Les usines Renault sont nationalisées, « nationalisation sanction » en janvier 1945. L'ordonnance du 22 février 1945 crée, pour les établissements de plus de cent salariés, les comités d'entreprise qui ont un rôle consultatif ; les quelques nationalisations de 1944-1945 ne transforment pas vraiment le paysage économique. Les socialistes puis les communistes défendent de nouvelles nationalisations qu'accepte aussi le général de Gaulle (le 2 mars 1945 devant l'Assemblée constituante). Une impulsion décisive est alors donnée par le ministre de la Production industrielle, le communiste Marcel Paul : nationalisations de quatre grandes banques de dépôt en décembre 1945, du gaz et de l'électricité, soumises au Conseil des ministres le 7 décembre 1945 et réalisées en avril 1946, celle des Charbonnages a lieu le 17 mai 1946. Une troisième vague en 1948 prend des formes plus diversifiées : création de sociétés d'économie mixte (marine marchande, Air France) ou de régies (Régie autonome des transports parisiens). C'est sans doute le changement de climat politique — entrée en guerre froide, départ des ministres communistes du gouvernement — mais

surtout les difficultés économiques et sociales de la Reconstruction — inflation, ravitaillement et marché noir, mécontentement populaire — qui expliquent le frein et la transformation des projets nationalisateurs.

Les nationalisations de la Libération ont globalement réussi car elles ont fait alors consensus dans les partis et l'opinion publique ; elles ont, d'une certaine façon, prolongé une forme d'unité de la Résistance. Un modéré comme René Pleven, chaud partisan du libéralisme, a honoré sa signature du programme du CNR. Les communistes ont défendu ces réformes de structure qu'ils avaient un premier temps boudées. Elles sont devenues le socle du programme commun de la gauche de 1972 et partie prenante du programme présidentiel de François Mitterrand en 1981. Jacques Delors, son ministre de l'Économie et des Finances de l'époque, défendait encore, en 2004, certaines des nationalisations de 1981-1982. Quel bilan en tirer aujourd'hui, alors que le démantèlement de ces nationalisations est bien avancé ? Si les travailleurs ont, en fin de compte, peu participé à la gestion des entreprises, des commissions paritaires ont permis une forme de représentation du personnel. Les syndicats ont eu plus de facilité d'action et ont assuré la gestion des œuvres sociales. Chaque entreprise nationalisée a mis en place, pour ses salariés, un statut spécifique qui s'apparente à celui de la fonction publique et a garanti, jusqu'à une période récente, la sécurité de l'emploi. Trente ans plus tard, avec la première « cohabitation » et les privatisations de 1986-1987, ces salariés apparaîtront dans une période de crise de l'emploi comme des « privilégiés », ce qui semble autoriser la continuation du processus de privatisation encore en cours aujourd'hui.

En 1947, alors même que la rupture du tripartisme né de la Libération est patente, les nationalisations ne sont pas remises en cause par les partis qui restent au pouvoir. *France-Soir* annonce le 18 juin 1947, sur

huit colonnes à la une, un « plan de sauvetage » pour l'Europe, qualifiant ainsi le plan américain destiné à contenir l'avance soviétique en Europe par le redressement des économies des pays occidentaux. Ernest Bevin (1881-1951), travailliste, secrétaire d'État aux affaires étrangères dans le gouvernement britannique, très anti-communiste, a largement contribué à faire accepter le plan Marshall et la politique d'« endiguement » face à l'Union soviétique. Sa visite à Paris est annoncée en même temps que le Plan, qui se voit ensuite dynamisé par les fonds du plan Marshall à partir du début de l'année 1948.

### *L'immigration, la sécurité sociale et la consolidation de l'État-providence*

Deux textes sur les étrangers en France marquent une rupture nette avec la politique de Vichy, tout en établissant l'autorité de l'État : l'ordonnance du 19 octobre 1945 met en place un nouveau Code de la nationalité et l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, organise leur venue en France. Parallèlement, une régularisation de la situation de tous les non-nationaux présents sur le territoire est entreprise : entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 avril 1945, ils doivent se présenter au commissariat ou à la mairie pour remplir un questionnaire sur leur situation, recensement lié officiellement à la délivrance des tickets de rationnement.

Les ordonnances de 1945 sont l'acte fondateur de cette nouvelle politique d'immigration conçue par le Haut-Comité consultatif de la population et de la famille (HCPF), organisme rattaché à la présidence du Conseil, dont l'objectif est de contribuer au relèvement démographique de la France en tenant compte de ses besoins en main-d'œuvre industrielle. Longtemps, la racialisation des politiques migratoires — y compris

républicaines — a été ignorée, voire niée, par la plupart des chercheurs et il a fallu attendre la fin du *xx<sup>e</sup>* siècle pour que ces orientations soient mises en lumière. Pourtant, choisir une immigration familiale proche de « l'ethnie française », selon les termes de Georges Mauco, secrétaire général du HCPF et promoteur de longue date d'une conception racialisée de la population française, devient un impératif. Cette orientation, soutenue par le ministre de la Santé publique et de la Population, Pierre Pflimlin, est contestée par le ministre du Travail, le communiste Ambroise Croizat — « on peut dire qu'il n'existe pas de race française » —, comme par le ministre de l'Intérieur, le socialiste Adrien Tixier ; elle est finalement refusée par le Conseil d'État présidé par René Cassin.

L'Office national de l'immigration (ONI), structure créée par l'ordonnance de 1945, dépendant du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, centralise les besoins et les recrutements. Il remplace la Société générale d'immigration de l'entre-deux-guerres et délivre trois types de cartes de séjour : une carte de travail temporaire pour les saisonniers, une carte de résident valable trois ans, ou une carte de résident privilégié valable dix ans. La première ressource en main-d'œuvre a été les prisonniers de guerre allemands dont la France obtint le plus gros contingent (700 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1946), employés au déminage (48 500), sur les chantiers de la reconstruction, ou encore dans les fermes ; mais ils furent rapatriés à partir de janvier 1949, après cinq ans de captivité. Les migrants coloniaux ont un statut spécifique entre les étrangers et les nationaux. Devenus « citoyens de l'Union française » par la Constitution du 27 octobre 1946, ils sont cependant gérés de façon différente selon le territoire d'où ils sont originaires. Les « Français musulmans d'Algérie » (FMA) sont en fait, malgré les résistances « culturelles » et politiques, mobilisés après l'adoption du statut de 1947 sur l'Algérie, grâce à la libre

circulation entre la métropole et les départements algériens (22 000 en 1946, 80 000 par an entre 1948 et 1950, 140 000 à partir de 1951) et ce jusqu'à la guerre d'Algérie où les mouvements de part et d'autre de la Méditerranée sont contrôlés plus étroitement. Les Tunisiens et les Marocains ont un statut et une carte de « protégés français ». Puis ce sont les Italiens, après un accord passé avec la république transalpine, et enfin les Espagnols et les Portugais dans les années 1960. Les besoins de main-d'œuvre prennent le pas sur les problèmes démographiques, et l'immigration familiale, qui aurait dû être favorisée, ne l'est pas. Jusqu'en 1974, les migrants furent souvent des hommes seuls qui aspiraient à retourner au pays. Comme les autres travailleurs, ils bénéficient de la sécurité sociale mise en place à la Libération.

La sécurité sociale est créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, complétée par une série de lois et de décrets en 1946. Si l'expression « sécurité sociale » est apparue pour la première fois aux États-Unis lors de l'adoption du Social Security Act en 1935, c'est en Europe que se trouve le berceau de ce qu'on a appelé, après la Seconde Guerre mondiale, « l'État-providence » ou « l'État de bien-être » : la conception française de la sécurité sociale est à mi-chemin du modèle bismarckien d'assurances sociales fondé sur le travail et du modèle anglais du Welfare State lié à la citoyenneté. La sécurité sociale fait partie des grandes options doctrinales énoncées en vue de la Libération ; elle est un élément du programme du Conseil national de la résistance adopté le 15 mars 1944 : « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Cette option du CNR est confirmée par la Constitution de 1946 qui fonde la IV<sup>e</sup> République :

La nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à son développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant et à la mère, aux vieux travailleurs, la protection de la santé, de la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être qui en raison de son âge, de son état physique et mental, de la situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La protection sociale a pour fonction d'assurer la cohésion sociale de la nation. Elle garantit une égalité théorique devant les soins et les prestations, quels que soient les revenus. Elle permet que les individus les plus favorisés soient solidaires des travailleurs et des familles « défavorisées ». Elle a donc, à la fois, une fonction de protection et de redistribution. Ce système de protection sociale est fondé sur l'assurance, elle-même liée au travail (cf. les « assurances sociales » de l'entre-deux-guerres). L'assistance pour des catégories spécifiques (personnes âgées, aveugles, grands infirmes civils) n'a qu'une place résiduelle. En 1953, la réforme de l'assistance substitue le terme d'« aide sociale » à celui d'« assistance publique » ; mais on compte, de fait, plus sur l'entraide familiale — insistance est mise sur l'obligation alimentaire sur trois générations prévue dans le Code civil (art. 205) — que sur l'aide publique.

Au centre du système français de sécurité sociale organisé par Pierre Laroque, directeur au ministère du Travail, il y a la notion de solidarité nationale et de travail ; d'où la décision dans le contexte de l'après-guerre, période de la Reconstruction et de mobilisation de la main-d'œuvre, de financer le système par des cotisations de l'employeur et des salariés. Tous les risques sont ainsi couverts : maladie, accident, invalidité, vieillesse, maternité, à l'exception du chômage, car l'époque est au plein-emploi et aux heures supplémentaires. Dès le départ, il y a donc une hésitation entre

la protection du travailleur et celle du citoyen. Les hésitations entre ces deux catégories, entre principes et pratiques, s'expliquent par la généalogie du système de sécurité sociale. Le principe d'obligation s'est progressivement imposé dans la législation d'assistance publique obligatoire pour lutter contre l'Église catholique. Avant 1914, les caisses de retraite des ouvriers mineurs apparaissaient comme le modèle gestionnaire ; la prévoyance obligatoire était financée par les cotisations patronales et salariales et gérées par un conseil tripartite : État / sociétés minières / ouvriers. Lorsque après la Première Guerre mondiale l'État envisage de rendre obligatoire l'assurance sociale et les retraites, une bonne partie des patrons considère qu'il s'agit d'une ingérence de l'État dans leurs affaires. Ils s'attachent donc, lors de l'adoption des lois de 1928-1930 sur les Assurances sociales et celle de 1932 sur les Allocations familiales, à conserver — soutenus par les mutuelles — la gestion de leurs propres caisses patronales. Le libéralisme dominant n'a alors pas réussi à imposer une gestion tripartite, bien que l'État intervienne de plus en plus dans le secteur social.

Le système de sécurité sociale crée en 1945 un ordre social nouveau, contrepartie de la mobilisation de la main-d'œuvre pour la reconstruction du pays, dans une situation politique où le patronat joue un rôle mineur, d'une part à cause de l'attitude d'une partie des entrepreneurs à l'égard du régime de Vichy et de la collaboration avec l'Allemagne nazie, d'autre part à cause du tripartisme de la Libération (PCF, SFIO, MRP) et de l'effacement provisoire des droites. La CGT revendique alors la gestion des caisses par les bénéficiaires, entendus comme les syndicalistes représentants des salariés, et aussi une décentralisation et une autonomie de gestion par des caisses régionales, mais sous tutelle de l'État. En 1946, le principe de l'élection des administrateurs syndicaux et patronaux est adopté : les conseils

d'administration des caisses (trois quarts de salariés, un quart d'employeurs) sont alors élus. Les premiers scrutins sont un moment de vérité pour la CGT qui, en 1947, obtient 59 % des suffrages (3,3 millions de voix) alors qu'elle annonçait avoir 5 millions d'adhérents. L'élection des administrateurs est supprimée par ordonnance en août 1967 et son rétablissement sera une des premières revendications — largement méconnue — des syndicats et particulièrement de la CGT, en mai-juin 1968.

La généralisation de la sécurité sociale se fait lentement. Un certain nombre de groupes sociaux ont refusé dans un premier temps d'être affiliés ; d'autres ont préféré garder leurs caisses spécifiques d'assurance, de mutuelle et de retraite : c'est le cas des mineurs, des cheminots, des enseignants. En 1946, 46 % des salariés sont couverts par l'assurance-maladie et les non-salariés — artisans, commerçants, professions libérales — refusent pendant longtemps d'être assujettis : la généralisation n'est achevée qu'en 1980. Les régimes spécifiques de retraite sont conservés et au total il existe 538 régimes de retraite différents. Seules les allocations familiales, devenues autonomes, regroupent tous les assurés sociaux quel que soit leur statut professionnel. En effet, dès 1946, à l'initiative du MRP, la politique familiale s'est distinguée de la protection sociale.

La loi du 22 août 1946 étend le droit, pour toutes les familles sur le territoire métropolitain, sans distinction de nationalité, de légitimité ou de revenus, de toucher des allocations pour les enfants et l'allocation de salaire unique si la mère ne travaille pas à l'extérieur (à la différence du Code de la famille de juillet 1939 prolongé, en ce domaine, par la politique vichyste). L'objectif, qui est une priorité du MRP, qui se présente comme « le parti de la famille », est d'assurer l'égalité de prestations entre les familles et de renforcer la natalité. Depuis le congrès de Villeurbanne de 1936, c'est aussi celle du PCF. Des

institutions et des acteurs spécifiques représentent une continuité avec la politique de la III<sup>e</sup> République et de l'État français : c'est le cas d'Alfred Sauvy, secrétaire à la Famille, à la Santé et à la Population, nommé pour « marquer » le communiste François Billoux, ou encore de l'Institut national d'études démographiques (INED) créé par ordonnance le 24 octobre 1945. Malgré les besoins en main-d'œuvre de la Reconstruction puis des « Trente Glorieuses », le statut de « mère au foyer » est encouragé, témoignage de la politique nataliste constante en France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les mesures d'encouragement à la natalité sont limitées au territoire métropolitain et ne s'appliquent pas dans les DOM ou dans les départements algériens. D'ailleurs, le montant des allocations versées aux familles algériennes des travailleurs venus en métropole est très inférieur à celui pratiqué dans l'Hexagone ; de plus, elles sont payées très irrégulièrement par la caisse d'allocations familiales d'Alger. En 1954, pour deux ouvriers travaillant dans la même entreprise avec une famille de deux enfants, la différence du montant des allocations était de 6 829 francs par an (11 629 francs pour un travailleur métropolitain, 4 800 francs pour un travailleur algérien en métropole dont la famille était restée en Algérie).

Par la suite, après les ordonnances prises par le Premier ministre, Georges Pompidou, en août 1967, la Sécurité sociale sera divisée en trois caisses nationales : maladie, vieillesse, famille. Les modalités de représentation sont alors transformées : représentants syndicaux et patronaux siègent en nombre égal dans les conseils d'administration : c'est le paritarisme. De là date l'alliance entre le syndicat Force ouvrière (CGT-FO) et le Conseil national du patronat français (CNPF) pour la gestion des caisses, alliance qui durera jusqu'à l'automne 1995. Le rétablissement de l'élection en 1982, après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, n'a pas conduit à la « démocratie

sociale » escomptée. Alors que la génération arrivée à l'âge adulte en 1945 espérait un avenir meilleur, cette croyance s'est effondrée dans les générations suivantes avec la crise économique et sociale qui conduit à une crise de l'avenir. Dans ce contexte, malgré ses difficultés financières, la Sécurité sociale représente, depuis 1945, une référence déterminante et un véritable culte, car elle reste un emblème de la solidarité nationale et d'une démocratisation prônée aussi dans le champ éducatif et culturel.

### *Une démocratisation culturelle*

Pour la première fois, la Constitution de 1946 dans son préambule garantit « l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et la culture ». Quelles vont être en ce domaine les politiques de la IV<sup>e</sup> République ? Ses espoirs d'une démocratisation de la culture pourront-ils aboutir ?

Sur la question de l'éducation, les années de reconstruction sont marquées par la discussion sur ce qui est devenu par la suite le plan Langevin-Wallon, texte mythique constamment évoqué par les syndicats enseignants et les partis politiques de gauche. Mythique et utopique, car il est resté à l'état de projet, au fond d'un tiroir, après sa remise le 19 juin 1947 au ministre de l'Éducation nationale. Prévu par un texte du 8 novembre 1944, le projet de réforme de l'enseignement n'a, de fait, abouti que trois ans plus tard dans un climat politique totalement modifié. Ses auteurs — Paul Langevin (1872-1946), physicien, professeur au Collège de France, préoccupé toute sa vie par les questions d'éducation et de philosophie des sciences, et Henri Wallon (1879-1962), agrégé de philosophie, professeur au Collège de France — étaient en effet tous deux connus pour leurs sympathies communistes. La commission d'étude pour la réforme de l'enseignement,

fondée le 8 novembre 1944, était composée de 26 membres, professeurs du primaire, du secondaire et du supérieur ; elle est présidée successivement par Paul Langevin et, après la mort de ce dernier, par Henri Wallon ; elle remet son rapport, après trois ans de travail, le 19 juin 1947. Elle proclame dans ses attendus l'inadaptation de l'enseignement à l'état de la société, un enseignement décrit comme « clos, imperméable aux expériences du monde » et qui « méconnaît dans l'élève le futur citoyen ». Or, pour ses membres, la formation civique de la jeunesse est l'un des devoirs fondamentaux d'un État démocratique. Les principes énoncés pour la reconstruction de l'enseignement sont la justice sociale (les élèves ne doivent trouver de limites que dans leurs « aptitudes »), la reconnaissance de l'égale dignité de toutes les tâches sociales, de la haute valeur matérielle et morale des activités manuelles, de l'intelligence pratique et de la valeur technique. La mise en valeur des aptitudes pose le problème de l'orientation scolaire et professionnelle. Enfin, la culture générale qui unit les êtres humains doit être apprise et diffusée à l'école. Pour atteindre ces buts, il faut modifier la structure de l'enseignement. Celui du premier degré, obligatoire, doit être organisé en fonction des possibilités physiologiques et psychologiques des élèves. Ensuite, pour compenser les ressources du travail des jeunes pour les familles ouvrières, un présalaire sera attribué entre quinze et dix-huit ans. L'étudiant doit être considéré comme un travailleur. Au-delà de l'obligation scolaire dans le second degré, un enseignement propédeutique ou pré-universitaire, pour celles et ceux qui se seront révélés capables d'en profiter, orientera les étudiants dans les formations techniques supérieures, littéraires, scientifiques ou encore artistiques. L'enseignement public doit être gratuit à tous les degrés. Le plan insistait sur la formation civique et morale de l'homme et du citoyen.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la

conception de la formation professionnelle évolue. Si les entrepreneurs souhaitent que la formation des jeunes puisse être étroitement liée aux besoins de l'industrie (que ces industriels soient attachés à la notion techniciste d'adaptation au poste de travail et à l'emploi ou à une conception plus traditionnelle liée aux métiers), les dirigeants de l'enseignement technique s'appuient, eux, sur des finalités éducatives pour former les individus comme producteurs, mais aussi comme citoyens, ce qui privilégie les compétences générales acquises par rapport aux compétences requises pour des postes de travail. La définition des diplômes est le lieu d'affrontement de ces deux points de vue diamétralement opposés.

Le processus de standardisation des diplômes, notamment du certificat d'aptitude professionnelle (CAP, réglementé nationalement par l'arrêté du 17 septembre 1943), amorcé sous le régime de Vichy, est parachevé à la Libération par le changement de nom des collèges techniques, devenant centres d'apprentissage, et par l'importance que prend le CAP dans les conventions collectives pour l'établissement des classifications Parodi-Croizat en 1945-1946. Sur ce point, les branches professionnelles ont des positions divergentes. La métallurgie et l'électricité, matrices des conventions collectives depuis 1936 et branches maîtresses de la croissance des Trente Glorieuses, délèguent à l'État l'organisation de la formation professionnelle des ouvriers. Ce modèle est approuvé par les syndicats, en particulier la CGT, et par le patronat de la métallurgie qui négocient un compromis sur les règles nationales de certification. Les patrons du textile demandent eux, après un apprentissage plus court, des certifications par spécialité négociées sur une base régionale. Ce qui explique la faible place faite aux filles dans l'enseignement technique après 1945. Les ouvrières du textile, largement majoritaires dans une filière très féminisée,

ont perdu à la suite de la transformation technologique des métiers, ceux du coton comme ceux de la soie, toute initiative, déléguée aux régleurs (appelés gareurs dans la soie). De ce fait, la formation technique des ouvrières ne nécessite, en apparence, ni complexité ni longue durée. La politique d'unification et de nationalisation des diplômes diminue progressivement le pouvoir des professionnels au profit des normes scolaires de l'enseignement technique. Les filles — effet secondaire de leur éloignement des formations professionnelles sous le régime de Vichy qui avait privilégié pour elles l'enseignement ménager — s'engouffrent après la guerre dans les formations générales des cours complémentaires, des collèges et des lycées modernes. Ultérieurement, grâce à cette scolarité généraliste, elles ont profité de la tertiarisation de l'économie et de l'expansion des emplois de bureau.

Dans le domaine culturel, comme l'ont montré Pascal Ory pour les politiques du Front populaire et Henry Rousso pour les pratiques sous l'Occupation (avec par exemple le mouvement Jeune France), la continuité est patente (*La France sous Vichy. Autour de Richard Paxton*, 2004). Après la Libération, les éléments nouveaux sont les politiques de décentralisation théâtrale, le développement de la lecture publique avec la constitution d'une direction des Bibliothèques, et la promotion de l'éducation populaire (dans la continuité de l'avant-guerre). Sous la IV<sup>e</sup> République, comme sous la III<sup>e</sup>, le ministère de l'Éducation nationale garde la tutelle des Beaux-Arts ; seule innovation, l'ouverture d'un musée d'art moderne en 1947. De nombreux militants, pour certains issus des mouvements de résistance, sont alors actifs dans des mouvements associatifs divers dont Peuple et culture, fondé à Grenoble, et Travail et culture, proche de la CGT et du PCF, associations qui deviennent une pépinière de cadres pour l'action culturelle, la télévision naissante et la recherche sociologique en expansion.

Jean-Pierre Rioux a souligné que la politique de décentralisation théâtrale, menée par une personnalité énergique et assez exceptionnelle, Jeanne Laurent, sous-directrice à la direction des Arts et Lettres au ministère de l'Éducation, est en fait une forme de nationalisation du théâtre public, par la promotion de jeunes compagnies et le soutien à un personnage charismatique, Jean Vilar, créateur en 1947 du festival d'Avignon. Pour Jean Vilar « le public populaire ne vient pas ou pas volontiers au théâtre, moins parce qu'il résiste au théâtre que parce que le théâtre lui résiste. Pour moi, faire du théâtre, c'est mettre au service du plus grand nombre, et des moins bien pourvus d'abord, le pain et le sel de la connaissance » (in *Théâtre populaire*, 1960). L'État subventionne l'ouverture, en province, de centres dramatiques nationaux, animés par des gens de théâtre attachés à la constitution d'un répertoire de qualité, équilibré entre œuvres classiques et nouveautés contemporaines, et soucieux d'attirer un public populaire, gage d'une démocratisation de la culture. Jean Dasté, un temps à Grenoble, puis surtout à Saint-Étienne à partir de 1947, est une figure emblématique de ces professionnels et bateleurs, animés d'une foi de charbonnier dans leur mission de service public de la culture, avec des exigences fortes de qualité des spectacles et d'accès aux textes « classiques », vecteurs pour eux d'une émancipation politique et sociale du peuple.

Le cinéma reste aussi un des domaines d'intervention de l'État, mais devient un enjeu de politique nationale et internationale avec les accords franco-américains, dits accords Blum-Byrnes, signés en 1946. Les conséquences de ces accords sont discutées par les historiens : mainmise américaine sur ce mode de production culturelle par l'introduction massive de films américains ou, au contraire, protection du cinéma français par une politique de quotas ? En tout cas, la création en 1946 du Centre national de la cinématographie (CNC) permet

d'organiser ou de réorganiser la profession, de coordonner les aides à la production et de mettre en place un compromis entre économie libérale et économie dirigée, entre l'État et le marché. Cependant, le cinéma est devenu un enjeu des combats politiques issus des ruptures de 1947, « contre l'américanisation de la France ».

Née des combats de la Résistance, la volonté de démocratisation, dans l'éducation, la formation professionnelle et la culture, est battue en brèche par l'inertie institutionnelle du « système des Beaux-Arts », accentuée par l'immobilisme parlementaire en ce domaine et aussi de la profonde rupture politique de 1947 qui divise associations de culture populaire et militants en deux camps, dont les débats sont, pendant de longues années, fossilisés par la guerre froide.

#### LES RUPTURES DE 1947

L'éviction des ministres communistes le 4 mai 1947 par le président du Conseil, Paul Ramadier, a longtemps représenté dans les récits historiques la principale rupture de l'année 1947. Les analyses de l'histoire politique et de l'histoire socioculturelle se sont aujourd'hui complexifiées. Elles font remonter, selon Éric Duhamel, la première fêlure en janvier 1947, à la constitution du gouvernement de Paul Ramadier.

Ce dernier ne se contente pas de répartir les postes ministériels entre les trois partis dominants ; il fait entrer au gouvernement des radicaux, deux membres de l'UDSR et même des « modérés » (de droite) écartés du pouvoir depuis la Libération. Il exige de tous ses ministres une solidarité avec les décisions du gouvernement. Enfin, s'il accorde aux communistes le ministère convoité de la Défense (François Billoux), il enlève à ce dernier une grande partie de ses attributions. Par ailleurs, il expose son gouvernement à un

vote de confiance devant l'Assemblée, procédure non prévue par la Constitution, qui ramène à des pratiques de la III<sup>e</sup> République dont avaient voulu se préserver les constitutionnels en 1945-1946 : cette modalité affaiblit, de fait, le rôle du président du Conseil.

### *Printemps 1947 : une situation difficile*

Au printemps 1947, le gouvernement se trouve face à une situation difficile. Dans une série d'interventions publiques et de discours dont les moments et les lieux sont soigneusement choisis, le général de Gaulle donne des coups de boutoir contre le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République. Par ailleurs, au sein de l'Union française, des mouvements nationalistes divers revendiquent l'autonomie, voire l'indépendance. À Madagascar, une insurrection éclate fin mars. En Indochine, la situation s'est envenimée en décembre 1946 et la guerre entre dans une phase active. Le soutien communiste fait défaut au gouvernement : le bureau politique du Parti communiste français condamne la politique suivie dans l'Union française et les députés communistes s'abstiennent de voter les crédits de guerre pour l'Indochine. La solidarité gouvernementale est mise à mal. Sur le plan intérieur, les problèmes de ravitaillement s'aggravent, les prix s'envolent et l'inflation lamine les salaires. Le mécontentement populaire s'accroît. La paupérisation ouvrière est réelle avec un revenu moyen inférieur de moitié à celui d'avant-guerre (contre 85 % en 1945). Une marche pour le pain est organisée à Lyon à la suite d'une décision du préfet de supprimer les cartes de ravitaillement. Conséquence de cette situation difficile, un désamour des ouvriers naît à l'égard du parti censé les représenter, pointé par un de ses dirigeants, André Marty, dès octobre 1946. Le responsable de la CGT de Renault, Roger Linet, écrit, mais *a posteriori*, qu'en 1947 « La CGT et le PCF sont tenus

pour responsables de la persistance des restrictions et des privations dont la classe ouvrière est la principale victime ». La baisse des adhérents du PCF est notable : moins 14 %, note Marcel Cachin dans ses *Carnets* le 29 avril 1947.

Des militants d'extrême gauche (trotskistes) déclenchent en avril une grève à Renault-Billancourt pour revendiquer une hausse des salaires. La grève s'étend à l'ensemble de l'usine. Le vendredi 25 avril 1947, au poste du matin, les ouvriers des départements 6 et 18 de l'usine Renault-Billancourt se mettent en grève en coupant l'électricité, paralysant ainsi la production. La revendication matérielle — augmentation de 10 francs pour tous — est avancée par un groupe restreint de militants d'extrême gauche. La CGT, dans un premier temps, ne soutient pas le mouvement. Mais quelques jours plus tard, après l'élection d'un comité de grève, l'usine est paralysée autour de la revendication unitaire. Dès le 29 avril, la CGT ouvre les négociations avec le ministre du Travail, Ambroise Croizat, communiste et militant de la Fédération des métaux de la CGT. Le compromis est refusé par les ouvriers et le 4 mai les ministres communistes sont exclus du gouvernement. Le 8 mai, ce dernier accorde 3 francs aux grévistes de chez Renault. La grève a ouvert un cycle de luttes sociales dont l'apogée a été les grèves de novembre-décembre 1947. La CGT et le PCF, après avoir dans un premier temps condamné les grévistes, appuient ensuite le mouvement, y compris les ministres communistes qui ne votent pas la confiance au gouvernement le 4 mai. Les socialistes eux-mêmes sont divisés sur la position à adopter par rapport aux grévistes, puisque le comité directeur de la SFIO publie un communiqué de soutien à la grève, alors que le groupe parlementaire est majoritairement solidaire du président du Conseil, le socialiste Paul Ramadier. Les Jeunesses socialistes soutiennent ouvertement les grévistes et s'insurgent contre la politique du

président du Conseil. Ce dernier décide la suppression de la délégation des ministres communistes qui ont rompu la solidarité gouvernementale le 4 mai ; il ne les remplace pas immédiatement pour éviter une rupture irrévocable. L'accent mis par l'historiographie traditionnelle sur cette rupture avec les ministres communistes oblitère généralement la situation difficile du chef du gouvernement, coincé entre les problèmes coloniaux et les attaques du général de Gaulle contre « le régime des partis », accompagnées d'une affirmation réitérée de sa disponibilité pour sauver la République. Les historiens aussi sont divisés tant sur l'interprétation de l'éviction des ministres communistes que sur l'attitude du PCF vis-à-vis de sa participation au gouvernement : Philippe Robrieux comme Annie Kriegel expliquent l'attentisme du Parti communiste, au cours des premiers mois de l'année 1947, par le fait que ses dirigeants se sont assagis, voire embourgeoisés. D'autres historiens, Jean-Jacques Becker et Philippe Buton, affirment que le Parti, toujours révolutionnaire, est soumis aux directives de l'URSS. En tout état de cause, l'éviction de mai n'occupe plus une place centrale dans l'interprétation des ruptures de 1947. De nombreux historiens affirment que le départ des communistes du gouvernement ne change pas la ligne politique du Parti — qui soutient encore le tripartisme né de la Libération et qui se considère toujours responsable comme parti de gouvernement — qui s'efforce par ailleurs, en impulsant à la fin de l'été des mouvements de grèves tournantes (comme l'indique le dirigeant communiste Marcel Cachin dans ses *Cahiers*), de montrer combien peut peser, pour le gouvernement, l'absence des communistes. Décidée le 28 août, une campagne accusant les Américains d'être la source de l'exclusion des communistes du gouvernement est lancée seulement le 13 septembre dans le quotidien du parti, *L'Humanité*. Ce sont les événements internationaux de l'automne — la fondation du

Kominform (22-28 septembre 1947) — qui provoquent en fait la rupture, en particulier après l'injonction faite par les Soviétiques aux dirigeants du PCF de changer de politique.

---

#### LE DÉPART DES MINISTRES COMMUNISTES

Le décret « démissionnant » les ministres communistes

À 21 heures se tient un conseil de cabinet. Les ministres communistes décident de ne pas démissionner. Dans ces conditions et d'accord avec le secrétaire général de la Présidence et Ramadier, un décret est préparé d'après lequel, invoquant les articles 45, 46 et 47 de la Constitution d'après lesquels le président du Conseil choisit ses ministres et par voie de conséquence peut se séparer d'eux s'il est en désaccord, les fonctions des ministres communistes ont pris fin en raison de leur vote hostile au gouvernement dont ils font partie.

Ramadier me dit que les ministres communistes viendront me voir après la séance. Il est en effet 10 heures du soir, le conseil de cabinet, me dit Ramadier, s'est tenu dans une parfaite cordialité. Thorez très ému ; il paraît même qu'il aurait pleuré à la séance du matin au groupe communiste, car il se rend compte de la situation difficile où va se trouver son parti. Les ministres communistes finalement n'ont fait aucune opposition au décret envisagé concernant la fin de leur fonction.

*22 heures : visite des ministres communistes* Un quart d'heure après, Thorez, accompagné de Croizat, Tillon, Marrane<sup>1</sup>, vient me voir. Je leur dis combien je suis

1. Ambroise Croizat, Georges Marrane et Charles Tillon sont respectivement ministres du Travail, de la Santé et de la Reconstruction.

désolé de la crise. Lorsque l'autre jour au Conseil des ministres j'ai déploré que le débat fût placé sur le terrain politique, j'ai prié le président du Conseil de convoquer la direction Renault<sup>1</sup> et d'essayer de ramener l'affaire sur le plan professionnel, de se mettre en rapport avec la CGT pour envisager la procédure par laquelle on examinerait la situation au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Ramadier, tout à fait d'accord, y avait pensé également et pris cette initiative. *L'Humanité* de ce matin paraissait confirmer cette impression et je regrette que Duclos à la Chambre, et sans attendre, ait rompu définitivement, alors que le vote de confiance permettait d'attendre, puisqu'il ne faisait que rappeler les déclarations de janvier que vous dites vous-mêmes vouloir respecter et qu'on était d'accord sur le paiement de primes à la production, à la condition que la production soit réellement en augmentation.

Je ne comprends pas ce qui s'est passé, je crois qu'il s'agit d'une question de politique générale si j'en crois Tillon, qui ne paraissait d'accord sur rien. En tout cas, me considérant comme une permanence républicaine, je prends note des paroles de Duclos au sujet de l'attitude des communistes, qui ne sera pas d'opposition permanente mais de collaboration avec le gouvernement sur les points essentiels. Vous savez que l'heure est grave. L'opinion publique proteste contre le ravitaillement, je le sais, mais il faut sauvegarder aussi la liberté républicaine.

De Gaulle aurait été applaudi dans les salles de certains cinémas, alors qu'il ne l'était pas il y a quinze jours. C'est pour ces raisons que vous devez être raisonnables. Pour ma part, je continuerai, si vous le

1. Réclamant des hausses salariales, les ouvriers de chez Renault se mettent en grève le 25 avril. Pris de court, les communistes finissent par soutenir le mouvement — désavouant par conséquent le gouvernement.

désirez, à vous recevoir pour maintenir une politique de redressement national et de préservation républicaine. Je vous remercie d'ailleurs de votre collaboration pendant laquelle j'ai apprécié votre bonne volonté et votre désir de travailler à l'œuvre commune.

Thorez, très ému, me remercie. Il me confirme qu'ils ne feront rien qui puisse créer un fossé entre les partis républicains. Il me remercie de la façon dont j'ai conduit les débats, l'attitude bienveillante que j'ai toujours eu à son égard. Marrane, conseiller de la République, n'a pas voté contre le gouvernement, donc il n'a pas rompu la solidarité ministérielle, mais il n'a pas démissionné : doit-il rester ? Je lui ai dit : « Je crois qu'il y a une solidarité de parti. » Il me répond en riant : « Je ne sais vraiment pas comment je vais m'en sortir<sup>1</sup>. »

Vincent Auriol, journée du 4 mai 1947,  
*Journal du septennat.*

---

### *Le choc hexagonal de la guerre froide*

Dans un premier temps, la direction du PCF se montre rétive face à cette injonction soviétique. Mais le secrétaire général, Maurice Thorez, est « invité » à Moscou en novembre... d'où il revient avec des propos fermes sur le nécessaire changement de ligne politique. C'est la fin de la revendication d'un « gouvernement démocratique » ou d'« une démocratie nouvelle », avec un recentrage sur la défense de l'URSS « patrie du socialisme » contre « l'impérialisme américain et ses alliés en France », les dirigeants socialistes, coupables d'avoir accepté le plan Marshall proposé au printemps 1947 par les Américains. En effet, le 13 mars 1947,

1. Conseiller de la République — et non député —, Georges Marrane attend vingt-quatre heures pour démissionner.

dans un bref discours devant le Congrès à Washington, le président Harry Truman avait présenté sa politique d'endiguement, les États-Unis représentant l'espoir et le bouclier du monde libre face au communisme. Le 5 juin 1947, le secrétaire d'État à la Défense, le général George Marshall, avait annoncé un plan d'aide aux pays européens pour protéger les exportations américaines et pour éviter aux populations paupérisées de basculer dans le camp communiste. Les grèves françaises de l'automne 1947 vont-elles réaliser cette prophétie ?

Les grèves de l'automne 1947 débutent à Marseille et se développent ensuite dans le bassin houiller du Nord. Le bilan établi par le cabinet du ministre socialiste de l'Intérieur, Jules Moch, d'après une synthèse des rapports de préfets, affirme qu'« il n'y a pas eu de grève générale, mais une série de grèves d'importance variable suivant les départements ». La CGT est d'accord avec ce point de vue puisque la centrale syndicale n'a jamais appelé à une grève générale, même si un comité central de grève a été constitué. L'historien Jean-Jacques Becker analyse les événements de Marseille comme un accélérateur de la tactique de la CGT et du mouvement social. Robert Mencherini a étudié précisément le déroulement du mouvement marseillais du 10 novembre au 9 décembre et il souligne l'effet interne d'entraînement qui met à mal l'hypothèse d'un mouvement orchestré pour déstabiliser le gouvernement (accusation lancée immédiatement par le socialiste marseillais Gaston Defferre). Aux élections municipales d'octobre, la municipalité de Marseille était passée des communistes au RPF. Elle décide d'augmenter le prix des tickets de tramway. Les syndicalistes et les communistes locaux s'y opposent. Une manifestation violente investit le palais de justice et la mairie. Il y a un mort quand les manifestants s'en prennent aux bars et aux boîtes de nuit dans les « quartiers chauds » de Marseille.

La grève se généralise dans les différents secteurs de la ville.

Les manifestations les plus importantes en nombre de manifestants de novembre-décembre 1947

Marseille	12 nov. : 15 000
	29 nov. : 6 000
	2 déc. : 2 500
Montpellier	26 nov. : 4 000
	2 déc. : 3 500
Lyon	26 nov. : 10 à 15 000
Denain	2 déc. : 3 500
	3 déc. : 4 000 (à la fosse Renard)
	8 déc. : 1 800
Saint-Étienne	29 nov. : 12 000
	5 déc. : 800 Le Theil (Ardèche), 8 000 habitants
	24 nov. : 4 000
Nice	27 nov. : 7 000
	2 déc. : plusieurs milliers au dépôt St-Roch, 10 000 aux alentours de la poste Thiers
Toulon	2 déc. : 3 000
	4 déc. : 4 000 (2 jours après le déclenchement de la grève générale)
Hénin-Liétard	4 déc. : 7 000, venue de M. Thorez à l'occasion de la Ste-Barbe
Douai	1 <sup>er</sup> déc. : 4 000
Perpignan	3 et 6 déc. : 1 500
	8 déc. : 6 000 (jour de déclenchement de la grève dans les Pyrénées-Orientales)
Annonay	4 déc. : 3 000
Béziers	28 nov. : 6 000

---

1 <sup>er</sup> déc. : 5 000
Tarbes 1 <sup>er</sup> déc. : 3 000
Valenciennes 27 nov.
5 déc. : 5 500
Aniche (Nord) 28 nov. : 3 000
Rouen 28 nov. : 5 000
3 déc. : 3 000
Alger 2 déc. : 2 500
Limoges 1 <sup>er</sup> déc. : 5 000
6 déc. : 1 500
Croix (arr. Lille) 25 nov. : 2 500
Lille 1 <sup>er</sup> déc. : 2 500
Saint-Pol-sur-Mer 2 déc. : 2 500
Somains (Nord) 27 nov. : 2 500
Waziers (Nord) 3 déc. : 2 500
Clermont-Ferrand 6 déc. : 2 500

---

Dans le Nord, c'est la révocation de Léon Delfosse, un syndicaliste administrateur des Houillères nationalisées, qui met le feu aux poudres dans les Charbonnages du Nord-Pas-de-Calais, le 14 novembre. Après la grève qui reprend chez Renault le 18 novembre et l'appel à l'extension du mouvement dans la métallurgie, le gouvernement Ramadier démissionne. La situation devient critique après le déraillement près d'Arras (provoqué par des militants PC-CGT) d'un train censé transporter des membres des forces de l'ordre et l'investissement de la gare de Valence le lendemain. Le 9 décembre, après un nouveau mort par balle à Marseille, le comité national de grève appelle à la reprise du travail. Le bilan des préfets fait état de « 150 manifestations dans 45 départements,

120 sabotages dans 35 départements, 1 250 arrestations dans 20 départements ». Conséquence immédiate et durable des grèves de novembre-décembre 1947, la scission syndicale entre la CGT-Force ouvrière et la CGT, scission soutenue de part et d'autre (y compris financièrement) par les deux camps de la guerre froide, FO par les Américains et la CGT par les Soviétiques.

---

UN DES RESPONSABLES DU PARTI COMMUNISTE  
JUSTIFIE LES GRÈVES D'OCTOBRE 1948

À la rentrée d'octobre 1948 un grand mouvement de grèves déferla sur le pays en raison des hausses des prix qui annulaient les augmentations de salaires au fur et à mesure qu'elles étaient arrachées. Le 4 octobre, les mineurs se mirent en grève pour exiger l'abrogation des décrets relatifs au licenciement de 10 pour 100 du personnel des houillères nationalisées, l'échelle mobile des salaires, l'augmentation des retraites et diverses autres revendications.

La grève illimitée avait été déclenchée par les mineurs à la suite d'un référendum qui avait donné 218 616 voix pour la grève contre 25 086. Le gouvernement riposta en faisant occuper les cokeries par les CRS et en réquisitionnant le personnel des cokeries dépendant des houillères.

Le 9 octobre, le président du Conseil estimait que les grèves avaient un caractère insurrectionnel et le lendemain le ministre de l'Intérieur déclarait devant le Conseil national du parti socialiste que le Kominform aurait déclenché les grèves pour saboter l'aide américaine. Puis, tenant à montrer, en tant que chef de la police, qu'il était particulièrement bien informé, il donna une précision soit sortie de son imagination féconde, soit résultant d'une entreprise d'intoxication politique dont il était peut-être victime : « J'ai maintenant la certitude,

déclara-t-il, que les agents communistes français ont reçu une somme de 100 millions pour mener leur campagne de désorganisation contre notre économie. » Cette attaque calomnieuse visait sans aucun doute à préparer la répression contre notre parti, mais elle ne résolvait pas pour autant les problèmes sociaux posés devant le pays. Le ministre de l'Intérieur jouant au général en chef des forces de l'ordre fit décider par le gouvernement le rappel de 30 000 hommes de la classe 1947, cependant que les CRS étaient autorisés à tirer après les sommations réglementaires.

En somme, ce que n'aurait pas osé faire un ministre réactionnaire, un ministre socialiste l'avait fait sans se rendre compte, semblait-il, de ce qu'il y avait d'inadmissible dans un tel comportement.

Jacques Duclos, *Mémoires*, 1975.

---

Des conflits très durs, mais localisés, éclatent à Clermont-Ferrand en juin puis dans les bassins miniers du 4 octobre au 29 novembre 1948. En juin 1948, les usines Bergougnan (Michelin) sont les premières à se mettre en grève, avec occupation. Les grévistes sont évacués par les forces de l'ordre et des heurts violents éclatent entre les piquets de grève devant l'usine et les CRS : des barricades de pavés sont construites et il y a de nombreux blessés. Une manifestation de femmes a lieu devant la préfecture pour demander la libération de la cinquantaine d'ouvriers emprisonnés. Les « Actualités françaises » (voir sur [ina.fr](http://ina.fr)) projetées en avant-première dans les cinémas ont filmé les événements et ainsi diffusé les informations aux spectateurs de la France entière. Chez les mineurs, la grève est déclenchée après consultation des salariés et avec l'accord, dans un premier temps, de la CFTC qui s'oppose ensuite au mouvement avec Force ouvrière. L'arrêt de la sécurité

(pompage de l'eau) dans les mines demandée aux grévistes par la CGT fait réagir le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, qui s'était préparé depuis l'expérience de l'automne 1947 à des grèves insurrectionnelles ; il fait dégager les puits par les forces de l'ordre, au prix de violents affrontements qui font plusieurs morts, en particulier dans le bassin stéphanois.

Les deux épisodes de 1947 et de 1948 sont souvent confondus dans la mémoire commune, en particulier dans les mémoires communistes, mais le ministre socialiste de l'Intérieur, Jules Moch, est toujours stigmatisé ; il est chargé d'opprobre à la suite de l'émotion suscitée par les morts — celles qui sont célébrées (un manifestant le 12 novembre à Marseille, trois morts le 3 décembre lors de l'assaut de la gare de Valence en 1947, six morts dans le bassin stéphanois, ceux du Nord et d'Alès en 1948) et celles qui sont tuées (les 24 morts du déraillement, provoqué par des syndicalistes communistes, du train Paris-Lille censé transporter des gendarmes mobiles). Jules Moch est aussi vilipendé comme créateur des compagnies républicaines de sécurité (CRS) alors que ces unités mobiles d'intervention avaient été fondées le 8 décembre 1944 par le ministre de l'Intérieur, socialiste, Adrien Tixier. Les compagnies de CRS 151 et 155, dissoutes par Jules Moch en décembre 1947, avaient été formées par le commissaire de la République de Marseille, Raymond Aubrac, avec 2 500 résistants issus des FTP et des milices patriotiques. Jules Moch, de fait, n'a pas créé les CRS, mais réformé les unités de CRS existantes et en a supprimé onze.

Les grèves de 1947 et 1948, de nature sociale, correspondent sans doute plus à des éruptions de violences d'un monde ouvrier paupérisé qu'à une insurrection programmée, même si elles sont instrumentalisées, *a posteriori*, par le Parti communiste, comme arme contre le gouvernement socialiste, coupable à ses yeux d'avoir accepté le plan Marshall. Elles ont pour conséquence

l'accélération de la baisse du nombre d'adhérents du PCF (-18 % entre 1947 et 1948) et un léger recul dans l'électorat (le PCF reste cependant le premier parti de France avec 20 % des suffrages). La guerre froide se manifeste aussi dans le traitement de la question coloniale, plaie ouverte de la IV<sup>e</sup> République.

### *La question coloniale*

L'empire a joué un rôle fondamental dans la libération du territoire et permis, grâce au ralliement du Tchad et de l'Afrique équatoriale française dès 1940, de fortifier le mythe de la « France libre », une autre France que celle de Vichy. Les espoirs suscités en Afrique par la conférence de Brazzaville en janvier-février 1944 se sont pourtant rapidement évanouis. Il s'agissait surtout d'affirmer le rôle de la France dans son empire, en entérinant le rôle joué par l'Afrique dans la libération du territoire. Malgré l'appel à la liberté et à l'autodétermination prôné par la Charte de l'Atlantique et repris par l'ONU lors de sa création en 1945, un consensus national existe en France dans les partis et l'opinion publique pour le maintien de la présence française dans son empire, certes transformé et réformé. Le programme du CNR avait, prudemment, demandé « l'extension des droits politiques et sociaux des populations indigènes et coloniales ». À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'empire français est en proie à de multiples tensions et à des velléités d'indépendance qui sont durement réprimées en Algérie, et à Madagascar ou qui débouchent sur la guerre comme en Indochine. Comment a-t-on pu en arriver à cette situation alors que la résistance française avait suscité bien des espérances ?

Les aspects les plus visibles de la domination coloniale sont — au moins légalement — effacés : abolition du régime de l'indigénat en Algérie (décembre 1945), interdiction du travail forcé en « Afrique noire »

(avril 1946), départementalisation des plus anciennes colonies (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane en mars 1946). Le ministère des Colonies devient le ministère de la France d'outre-mer. Le préambule de la Constitution de 1946 (IV<sup>e</sup> République) adopté en octobre 1946 affirme que :

La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race et de religion. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources ou leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. Écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

Ce préambule entendait remplacer la condition de subordination et de sujet des colonisés par un nouveau système de relations fondé sur l'égalité, un système d'association des peuples reposant sur une communauté d'intérêts. On pouvait y lire l'engagement d'une décolonisation progressive et la promesse d'une orientation vers l'autonomie. La Constitution de 1946 définit l'Union française comme « l'union de nations et de peuples composée des départements métropolitains et des départements d'outre-mer (DOM), des territoires d'outre-mer (TOM), de territoires associés (anciens territoires sous mandat de la SDN) et d'États associés (anciens protectorats) ». La définition montre bien la diversité des statuts des différentes parties de l'empire dont la composition est d'ailleurs instable. Le Liban et la Syrie, sous mandat de la France depuis la fin de

la Première Guerre mondiale, obtiennent leur indépendance en 1946. En Indochine, les communistes vietnamiens contestent la domination française et proclament, après la capitulation de l'occupant japonais, l'indépendance du Vietnam en 1945.

La première guerre d'Indochine naît de là, à partir de décembre 1946, après les combats et le bombardement dans le port de Haïphong et la destruction des quartiers chinois et vietnamiens ordonnée par l'amiral Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire, et après l'attaque par le Viêt Minh de postes militaires français à Hanoï. Il faut bien comprendre la spécificité de la guerre d'Indochine qui a un double aspect : pour ou contre la présence française en Indochine, pour ou contre le communisme. L'un ou l'autre de ces aspects et les ingrédients varient selon les périodes, mais ce double aspect est toujours présent. Au combat national, certains, tel le politologue André Siegfried, ajoutent le combat pour la défense de la « race blanche » et de la civilisation. L'anticommunisme joue un rôle croissant dans la justification de la guerre. De chef nationaliste, Hô Chi Minh devient « un pion dans le jeu de Moscou ou de Pékin ». Cette explication sous-estime cependant la puissance du sentiment national vietnamien. De 1946 à 1949, les maquis viêt minh isolés de l'extérieur ne reçoivent aucune aide du camp socialiste, mais ils résistent cependant à l'armée française. Après 1949 et la victoire de Mao Tsé-toung sur les armées de la Chine nationaliste, la Chine bascule dans le camp du communisme et devient une nouvelle puissance régionale, ce qui bouscule l'équilibre géopolitique mondial. Les États-Unis vont dès lors soutenir économiquement, militairement et politiquement le Japon, leur ancien ennemi.

Après la victoire des communistes en Chine en 1949 et l'aide apportée alors aux combattants vietnamiens, l'armée française se trouve, elle, en difficulté en Indochine. De 1945 à 1954, le corps expéditionnaire français

compta 232 643 combattants, à la fois des métropolitains volontaires, au moral solide (dont une partie des combattants de la Résistance ayant eu du mal à décrocher pour retourner à la vie civile), et des désignés, les soldats recrutés en AFN, AOF, AEF et dans les DOM-TOM. À partir de 1949, l'Indochine est un point d'appui dans la stratégie américaine de *containment* : la guerre de décolonisation devient partie intégrante de la guerre froide et le Vietnam un terrain d'affrontement entre l'Est et l'Ouest.

À Madagascar, les élections de 1945 et 1946 soulignent l'audience du Mouvement démocratique de rénovation malgache (MDRM) et de ses dirigeants. Trois d'entre eux, élus députés, proposent à l'Assemblée constituante la suppression de la loi d'annexion et la création d'un État indépendant au sein de l'Union française. Le Parlement français n'accorde, comme au reste de l'Afrique, que des réformes jugées insuffisantes : suppression du Service de la main-d'œuvre des travaux d'intérêt général (travail forcé et corvées), large autonomie budgétaire des assemblées provinciales. Après une campagne électorale agitée, le MDRM remporte une victoire totale sur ses concurrents en janvier 1947. Les trois députés malgaches sont considérés comme des héros, la population leur voue un véritable culte. À la veille de l'insurrection, on peut évaluer le nombre d'adhérents du parti à 300 000. Le ministre de l'Outre-mer, Marius Moutet, donne un ordre précis : « lutte contre l'autonomisme malgache ». L'administration cherche à contourner le résultat des élections. Les 29 et 30 mars 1947 éclate l'insurrection. Des nationalistes malgaches attaquent un camp militaire et la rébellion gagne assez rapidement la côte est. Jusqu'en juillet 1947, l'insurrection ne cesse de s'étendre.

Le gouvernement français qui avait envoyé des troupes depuis 1946 saisit l'occasion pour écraser dans le sang ce que l'on considère comme un soulèvement général.

Des colonnes de troupes se livrent à tous les excès. La répression est confiée au général Garbay qui ratisse systématiquement avec l'armée, la police et des milices tout le pays. Comme dans le Constantinois en 1945, des milliers de Malgaches sont massacrés. Le chiffre des morts oscille entre 11 342 et 80 000, chiffre avancé par le haut-commissaire de Chevigné au cours d'une conférence de presse en janvier 1949 (l'état-major a reconnu en privé 89 000 victimes sur 4 100 000 habitants). La recherche récente (Jean Fremigacci, 2004) fait état de 10 000 victimes de mort violente et 20 000 à 30 000 victimes de malnutrition et de maladies. Malgré les protestations du président de la République Vincent Auriol, une justice expéditive multiplie les condamnations à mort, les années de bagne et de prison à des inculpés sans défense. L'administration coloniale liquide totalement le MDRM de la vie politique malgache jusqu'en 1954, sans résoudre la question du nationalisme malgache. L'insurrection est devenue une honte qu'il faut cacher.

Les habitants des colonies d'Afrique sont représentés au Parlement et ils ont la nationalité française, mais ils n'ont pas tous les droits de citoyenneté. Contrairement à un point de vue couramment répandu, le découplage entre nationalité et citoyenneté a été constant de la II<sup>e</sup> à la IV<sup>e</sup> République. C'est le terme « indigènes » employé pour les populations algériennes qui fait, de celles et de ceux qui conservent le statut personnel musulman, des justiciables relevant d'un droit civil spécifique. Si l'ordonnance du 7 mars 1944 avait instauré une égalité des droits et des devoirs entre Français musulmans et non musulmans, en réalité l'ordonnance du 17 août 1945 rétablit la distinction entre Français de métropole ou naturalisés et Français musulmans, en créant deux collèges électoraux séparés, aux droits inégaux. Dans cette forme de « citoyenneté coloniale », les indigènes nationaux restent des « sujets français » et non des citoyens de plein droit. Le 20 septembre 1947, le

statut organique spécifique de l'Algérie pérennise une assemblée composée de deux collèges séparés. Tous les citoyens sont égaux en apparence, mais le système du double collège donne autant de représentants aux Français d'Algérie qu'aux musulmans qui sont huit fois plus nombreux. L'Algérie est définie comme un groupe de départements doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le pouvoir exécutif et administratif est assuré par un gouverneur général nommé en Conseil des ministres. L'Assemblée algérienne de 120 membres à parité pour deux collèges électoraux, le premier celui des citoyens français « de plein droit » (plus 58 000 citoyens de « statut local coranique ») et le second celui de 1 600 000 électeurs « musulmans », a surtout des compétences budgétaires. Ses décisions doivent être avalisées par l'Assemblée nationale et votées à une majorité des deux tiers, ce qui bloque pratiquement toute décision importante. Le truquage systématique des élections, les entraves mises aux candidats non « administratifs » au profit de candidats « intégrés », non représentatifs de la masse des Algériens, et la répression contre les nationalistes ne font que perpétuer l'ordre colonial. Quant aux réformes économiques et sociales prévues, les moyens manquent. L'ordonnance de 1944 du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) avait établi l'égalité entre les statuts français et coutumiers : « coranique » (musulman) et « mosaïque » (juif). La Constitution de 1946 avait créé une citoyenneté de l'Union française : les Algériens de statut civil local (qu'on commence à appeler « Français musulmans d'Algérie », FMA) sont citoyens français, ce qui implique la suppression de l'indigénat. Ces mesures sont rejetées à la fois par les organisations nationalistes et par les « Européens ». En fait, la création, par le statut de 1947, de la nouvelle entité administrative, distincte du territoire métropolitain, justifie aux yeux des « Européens » la perpétuation des discriminations en matière de droits

politiques à l'encontre des FMA qui se retrouvent ainsi dans une catégorie intermédiaire entre « étranger » et « national ». Le système judiciaire des « tribunaux coraniques » est maintenu, et le système électoral est inégalitaire : l'écart entre les proclamations d'égalité citoyenne et la réalité de l'exclusion politique est patent.

Un bon indicateur des discriminations à l'égard des FMA (et des populations d'outre-mer en général) « théoriquement » égaux sur le plan juridique est leur présence dans la fonction publique. Après 1945, les FMA jouissent des mêmes droits d'accès aux fonctions publiques que les citoyens français métropolitains, dans la pratique l'inégalité persiste. En 1951, les Français musulmans dans la fonction publique se répartissent en 400 instituteurs, 80 professeurs, 20 administrateurs civils et 7 magistrats (dont 4 en Algérie). Ils sont extrêmement rares dans les postes de responsabilité dans l'administration et ils restent cantonnés dans les emplois subalternes, notamment dans l'armée. « L'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics est ainsi contestée d'un côté par les colons qui tiennent les indigènes pour des sujets incapables et indignes de représenter l'État, et de l'autre, par les nationalistes algériens qui considèrent cette concession comme un retour à la politique assimilationniste de la Troisième République » (Alexis Spire, 2005).

Historiquement la distinction entre nationalité et citoyenneté s'applique essentiellement — mais pas seulement comme le montre l'exemple de l'Algérie — aux femmes : les Françaises ne sont pas citoyennes avant 1944 et les Françaises algériennes autochtones ne le sont pas avant juillet 1958, même si le statut de 1947 (article 4) avait précisé que « les femmes d'origine musulmane jouissent du droit de vote. Une décision de l'assemblée algérienne fixera les modalités de l'exercice du droit de vote ». Il faut attendre un décret du 3 juillet 1958, pris par le général de Gaulle alors président

du Conseil, pour que cet article devienne effectif. Les comportements dilatoires des politiques, le désintérêt des élites musulmanes, le refus des coloniaux retardent pendant onze ans l'application de ce droit. Les femmes antillaises des DOM et les femmes des quatre communes du Sénégal (dont les hommes avaient obtenu la citoyenneté en 1916 grâce à Blaise Diagne) votent dès 1946. Dans le reste de l'Afrique française, le droit de vote est étendu en 1952 aux mères de deux enfants (conception fort peu universaliste). De toute façon, la Constitution de 1946 apparaît non démocratique aux élites africaines qui constituent un mouvement anticolonialiste panafricain, le Rassemblement démocratique africain (RDA). Ses dirigeants hésitent sur le cadre territorial souhaité pour accéder à l'autonomie, voire à l'indépendance : faut-il demander une fédération, comme le suggère son premier président Houphouët-Boigny, en 1946, ou se calquer sur le découpage colonial des frontières ? Allié jusqu'en 1950 au Parti communiste français, le RDA voit ses dirigeants et ses militants poursuivis.

Les colonies françaises sont au cœur des enjeux internationaux : l'URSS et les partis communistes soutiennent les pays colonisés, particulièrement ceux dont la lutte est dirigée par des communistes, comme au Vietnam, parfois indirectement en procurant des armes, par exemple aux nationalistes algériens. Les États-Unis s'intéressent eux de près à l'Afrique du Nord pour sa position stratégique. Ils interviennent plusieurs fois contre la politique de la France au Maroc et en Tunisie ; puis ils soutiennent l'inscription des questions marocaine et tunisienne à l'ordre du jour de l'ONU en octobre 1952. Les pays arabes, en particulier l'Égypte de Nasser, comme la Syrie, soutiennent les nationalistes algériens.

Au Vietnam, l'armée française mène une guerre qui a pour but de conserver à la France son statut de grande puissance. À partir de 1950, la guerre d'Indochine est

moins une guerre coloniale qu'un des lieux d'affrontement de la guerre froide, un pôle de résistance au communisme. En 1991, le choc des mémoires individuelles et de l'Histoire a fait resurgir ce passé colonial et ce conflit de guerre froide : un enseignant d'histoire fut accusé d'avoir été au Vietnam le gardien de camp de militaires français prisonniers. L'affaire Boudarel oppose en effet d'anciens militaires prisonniers de guerre à un ancien militant communiste parti défendre ses convictions anticolonialistes et internationalistes aux côtés des Vietnamiens contre ses propres compatriotes. Ainsi le surgissement mémoriel a fait redécouvrir une guerre dont le souvenir avait été pratiquement effacé par la seconde guerre du Vietnam menée par les Américains jusqu'en 1975. Après 1989, la chute du mur de Berlin et l'effondrement du communisme en Europe, une autre lecture des événements devenait audible.

*La départementalisation et ses conséquences :  
« une colonisation sans nom »*

L'exigence d'une égalité de traitement entre la métropole et les colonies s'inscrit très vite dans la conscience collective, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion. S'appuyant sur le climat de la Libération, la domination politique du Conseil national de la Résistance, les élus à la députation de ces « quatre vieilles » colonies voient dans la départementalisation envisageable une possibilité d'accès à un traitement égalitaire avec les Français de métropole. À cette époque, le Martiniquais Aimé Césaire, maire de Fort-de-France, est aussi enseignant et écrivain. Il est déjà une figure de l'histoire des Antilles et de la France et porte le mouvement culturel de la « négritude », né à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Député à l'Assemblée nationale française, l'élu alors assimilé communiste prône l'égalité des races et l'anticolonialisme ; il est

également un fervent partisan de la départementalisation de la Martinique. À l'Assemblée, 38 députés de la France d'outre-mer représentent 29 millions d'habitants (544 députés pour 40 millions en métropole).

La proposition de loi, faite en commun avec le Guyanais Gaston Monnerville et déposée le 17 janvier 1945, donne naissance à la loi de départementalisation. Aimé Césaire en est le rapporteur auprès de l'Assemblée nationale en mars 1946. Au nom du peuple qui l'a mandaté il demande, non pas l'assimilation, qui pour lui serait l'équivalent d'une aliénation, mais une départementalisation adaptée. Il s'agit d'intégrer la République tout en conservant les spécificités culturelles, géographiques et historiques qui sont celles de ces quatre colonies et non de se fondre et de perdre son identité ultramarine.

Le 19 mars 1946, en accédant au statut de départements français, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, ces régions, éloignées de plusieurs milliers de kilomètres de la métropole, espèrent à cette occasion une reconnaissance de leur citoyenneté par la force de la loi. Les représentants de ces « vieilles colonies » sont convaincus du fait que ce statut va mettre un terme au colonialisme et aux inégalités sociales et économiques. En 1948, le centenaire du décret de la seconde abolition de l'esclavage est célébré discrètement en présence de Gaston Monnerville, président du Conseil de la République puis du Sénat de 1958 à 1968, et d'Aimé Césaire. Dans ces « quatre vieilles colonies », une nouvelle classe d'élus politiques locaux appuie de nouvelles revendications. Ils réclament les mêmes droits, les mêmes devoirs et surtout les mêmes acquis sociaux que les autres citoyens français et souhaitent aussi obtenir l'autonomie économique et commerciale et traiter directement avec les îles voisines. En acceptant d'intégrer ces régions, la République pense obtenir de la reconnaissance et du dévouement de la part de leurs populations.

Aimé Césaire exprime bientôt son insatisfaction eu

égard aux espérances soulevées par cette loi. La situation économique et sociale est décevante, l'autonomie tant espérée n'est qu'un leurre. Ainsi constate-t-il de façon percutante dans son *Discours sur le colonialisme* (1950) : « On peut tuer en Indochine, torturer à Madagascar, emprisonner en Afrique noire, sévir aux Antilles. Les colonisés savent désormais qu'ils ont sur les colonialistes un avantage. Ils savent que leurs maîtres provisoires mentent. Donc que leurs maîtres sont faibles. » En 1958, il crée le Parti populaire martiniquais (PPM) et critique la départementalisation ; il proclame en 1961 : « Les Antilles restent une des rares terres de colonisation ». Les désillusions sur la départementalisation ont engendré ultérieurement la constitution de groupes indépendantistes au début des années 1960.

Les Antilles françaises ont par ailleurs une longue tradition de luttes sociales : en février 1948, trois ouvriers agricoles sont tués par la gendarmerie en Martinique et un propriétaire béké est tué par des grévistes. Le 14 février 1952, dans la commune du Moule (deuxième commune de la Guadeloupe), une grève est organisée par les ouvriers de la dernière sucrerie de l'île, l'usine Gardel, pour obtenir une hausse de leurs salaires ; ils érigent des barrages avec un piquet de grève. Les militaires français sur place reçoivent l'ordre de tirer sur la foule, le bilan est de 4 morts et 14 blessés. Localement ces événements sont appelés « massacre de la Saint-Valentin », terme d'une ironie grinçante sur la preuve d'amour de la métropole ce jour-là. Avec la départementalisation de 1946, les mouvements sociaux vont s'inscrire dans une lutte continue pour l'application des lois sociales métropolitaines en Guadeloupe comme en Martinique. En 1953, un fort mouvement revendicatif des fonctionnaires locaux leur obtient les mêmes avantages que leurs collègues métropolitains. Mais le versement des allocations familiales, créées en 1946, ne sera appliqué ici qu'en 1975 après une promesse du

candidat Giscard d'Estaing dans la campagne électorale présidentielle de 1974.

En métropole, le bilan de ces lendemains de guerre n'est pas catastrophique, même si des difficultés demeurent. Au début des années 1950, la reconstruction de la France est en passe d'être achevée ; ici ou là — en particulier en Normandie, très touchée par la guerre et les bombardements — des Français vivent encore dans des habitations de fortune. Partout cependant des logements manquent cruellement, et particulièrement pour les immigrés qui s'entassent dans les bidonvilles. La dernière loi d'amnistie, en 1953, scelle au moins formellement (comme le montre Henry Rousso dans *Le Syndrome de Vichy*, 1987) la réconciliation nationale, alors que l'unité du pays est mise à mal par le choc de la guerre froide : le parti qui représente près d'un quart du corps électoral, le PCF, est mis au ban de la nation. Bien que l'Allemagne soit encore considérée pour beaucoup comme potentiellement menaçante, la création d'un nouveau cadre pour la coopération européenne — la Communauté du charbon et de l'acier (CECA) — en 1951 permet d'envisager l'avenir et le développement économique sous l'angle de la paix retrouvée. Les craquements dans la domination de l'empire colonial montrent cependant les faiblesses de la métropole et la difficulté pour la France de restaurer sa puissance.

## *Chapitre II*

### LA TRANSITION « MODERNISATRICE » ANNÉES 1950 - DÉBUT DES ANNÉES 1960

#### « L'ÉTAT DE CROISSANCE » (ROBERT CASTEL)

Si l'expression « Trente Glorieuses », proposée par Jean Fourastié, en 1979, pour rendre compte de la période de croissance exceptionnelle et de « la révolution invisible » que connaît la France de 1946 à 1975, a rencontré un très grand succès, c'est surtout parce qu'elle correspondait à une reconstruction rétrospective par le plus grand nombre de celles et ceux qui ont vécu cette période (voir chap. VI). Ces années dites glorieuses n'ont, en effet, généralement pas été vécues comme telles par les contemporains. En outre, l'expression « Trente Glorieuses » prête le flanc aux accusations de réductionnisme quand elle prétend (sous la plume de J. Fourastié) rendre compte du passage d'une France de la « pauvreté millénaire [...] aux niveaux de vie et aux genres de vie contemporains ». Rappelons cependant que cette nouvelle croissance touche toutes les économies occidentales — même si, en Europe, ses rythmes peuvent être différents d'un pays à l'autre — et qu'elle se produit dans le cadre d'une ouverture généralisée de ces économies après 1945. C'est ainsi qu'ailleurs, en Europe, d'autres dénominations, comme celles de « société du succès » d'Anthony Sutcliffe ou d'« âge

d'or » d'Eric Hobsbawm, entendent également rendre compte de cette période exceptionnelle.

---

LES TRENTE GLORIEUSES  
DE JEAN FOURASTIÉ

Ne doit-on pas dire glorieuses les trente années qui séparent Madère de Cessac, et ont fait passer et Douelle et la France de la pauvreté millénaire, de la vie végétative traditionnelle, aux niveaux de vie et aux genres de vie contemporains ? [...]

Libre à quelques adolescents sympathiques mais mal informés, bénéficiant du niveau de vie et du genre de vie actuels de la France, de l'hygiène, de la santé, de la Sécurité sociale, et de tous les moyens modernes de transport, d'information, de communication... de critiquer, voire de détester la « société de consommation ». Après les descriptions qu'on vient de lire, leurs opinions et leurs sentiments paraissent hâtifs. En fait, les peuples ont toujours ardemment désiré échapper aux pauvretés, aux duretés, aux misères traditionnelles ; aucun n'a pu le faire plus rapidement et plus nettement que la France en ce troisième quart du xx<sup>e</sup> siècle, poursuivant et complétant brillamment un mouvement engagé dès le xviii<sup>e</sup> siècle. Nous en reparlerons plus loin. [...] Et l'écart qui sépare Cessac de Madère, et plus encore, du Douelle de 1830 et de 1750, l'élévation de l'espérance de vie, la réduction de la morbidité et des souffrances physiques, la possibilité matérielle pour l'homme moyen d'accéder aux formes naguère inaccessibles de l'information, de l'art, de la culture, suffit, même si cet homme moyen s'avère souvent indigne de ces bienfaits, à nous faire penser que la réalisation au xx<sup>e</sup> siècle du Grand Espoir de l'humanité est une époque glorieuse dans l'histoire des hommes.

Mais il n'en est pas moins certain que cette étape

glorieuse ne débouche pas sur un arrêt de l'histoire, ne débouche pas sur un avenir figé par l'avènement d'une prospérité permanente et d'un bonheur immuable. Ce que nous venons de dire, ce que nous avons dit de la frénésie à Cessac, et ce que nous savons tous de l'état du monde, nous évite de telles erreurs. Nous savons bien que la condition humaine reste tragique, et qu'elle sera peut-être même d'autant plus ressentie comme telle que l'homme disposera de plus de temps pour s'informer, pour comprendre (pour tenter de comprendre) et pour réfléchir. Là encore, la situation de Douelle pourrait nous servir de base pour étudier les crises politiques, sociales, culturelles et spirituelles de notre temps. Douelle fut probablement plus heureux dans sa misère qu'il ne l'est dans son opulence ; Douelle vote à gauche aujourd'hui ; il votait à droite sous Napoléon III, au moment où 3 bébés sur 10 mouraient avant leur premier anniversaire ; au moment où 600 de ses habitants travaillaient à bras « de l'étoile du matin à l'étoile du soir », pour tirer de son sol moitié moins de produit que ne le font les 50 agriculteurs qui lui restent aujourd'hui. Les adolescents, les femmes, dans ma jeunesse encore, chantaient le long des chemins, en allant et en revenant de leur dur travail... (Sous le Second Empire, Douelle avait 1 200 habitants, dont 600 étaient actifs dans l'agriculture. Les surfaces cultivées étaient plus grandes qu'aujourd'hui, mais les rendements dérisoires.)

Mais cependant, en vérité, ces trente années sont glorieuses. Elles ont résolu des problèmes tragiques et millénaires — quoiqu'elles soient loin d'avoir résolu tous les problèmes tragiques et millénaires de l'humanité ; quoique même elles en aient fait naître de nouveaux, qui ne se posaient pas dans un monde où les hommes étaient pauvres et impuissants.

---

Il faut donc affiner ce découpage chronologique pour la France, en distinguant après une période de reconstruction, de 1945 jusqu'au tout début des années 1950, qui correspond à la fois à la fin du plan Marshall et à celle du premier Plan, la période 1955-1975 caractérisée par une accélération inédite de la croissance et par une situation de quasi-plein emploi, d'où l'expression « haute croissance » qui est souvent retenue pour qualifier sa phase terminale. Dans les domaines social et culturel, elle est une période de mutations décisives marquée notamment, pour la France, par l'extension de la salarisation (la « société salariale »), par la « consommation de masse », la « fin des paysans », l'importance croissante des loisirs, la « culture de masse » et plus profondément peut-être par un bouleversement des modes de vie y compris dans les domaines de l'intime et de l'individuel.

Mais, pour ces mutations, la rupture majeure qui est désormais de plus en plus retenue — à la suite des analyses d'Henri Mendras sur la « seconde Révolution française » — est 1965. C'est cette date que Jean-François Sirinelli propose de retenir comme seuil de ce qu'il nomme les « Vingt décisives » allant jusqu'en 1985, arguant notamment que 1975 n'interrompt pas la « grande transformation » de l'économie et de la société française engagée après 1945 et que les ruptures sociales et politiques (dont la « crise du modèle républicain ») induites par la « crise » économique du milieu des années 1970 ne se font sentir qu'à partir du milieu des années 1980. Le choix de cette coupure qui, par rapport au concept des Trente Glorieuses, déporte le centre de gravité de la périodisation de la croissance française a au moins un avantage, celui de mieux singulariser les années 1950, ces « années oubliées », cette « période qui a du mal à s'affirmer, prise comme elle est entre l'exaltation de la Libération et le choc du retour du général de Gaulle » (Steven Kaplan), qui

assure une transition accélérée vers la société de haute croissance et la consommation de masse des années 1960-1970. Toutefois ce choix a l'inconvénient de minimiser l'impact de l'événement 68. Nous retenons pour notre part, dans ce livre, une périodisation imbriquée de la *transition modernisatrice* des années 1950 au début des années 1960 et des « années 68 » (début des années 1960-début des années 1980) pour tenter de rendre compte au plus près des chevauchements et entrecroisements des mutations du politique, de l'économique, du social et du culturel de l'après-1945 français.

La notion de modernisation fait partie du vocabulaire de l'époque, elle sert à caractériser des transformations « objectives » des sociétés, en référence à l'idée de changement et de rupture avec les sociétés et économies dites traditionnelles. C'est ainsi que pour Georgette Elgey, un mot s'impose pour « dresser un bilan du régime de la IV<sup>e</sup> République et définir son apport : la modernisation ». Dans une autre perspective, Pierre Rosanvallon retient ce même terme de modernisation comme « fil conducteur » pour caractériser les nouvelles formes de l'intervention de l'État qui se mettent en place après 1945. Mais la modernisation est, peut-être plus fondamentalement qu'un état de fait, un « état d'esprit » (Jean Monnet). Elle est surtout une notion à forte connotation performative, proche du jugement de valeur ou de l'expression d'une volonté réformatrice (utilisée également pour les phénomènes politiques). Comme l'écrit Dominique Pestre (2011) : « La modernisation a été un leitmotiv dont on peut se demander s'il n'était pas plus affaire d'optimisme technocratique diffusé dans les médias et l'opinion publique, plutôt que d'une caractérisation effective de la pratique et de l'évolution matérielle de la société. » Relevant donc de ce point de vue du domaine des représentations et des croyances sociales, et associée à la « mystique du Plan », elle est tout à fait centrale dans la culture

économique et sociale des nouvelles élites étatiques qui s'affirment au tournant des années 1950. Elle promeut en outre une vision réductrice du social en « traçant une frontière simple entre les forces de progrès et les suppôts du conservatisme » (Pierre Rosanvallon) et elle est trop souvent associée, sans recul critique, à l'idée de progrès inéluctable. Utiliser la notion de modernisation ne signifie pas en effet considérer que ces mutations soient un processus linéaire, socialement indifférencié et « neutre », et qu'elles se produisent sans tensions, contestations, déséquilibres, blocages, aggravation des inégalités et dégâts environnementaux. Cet « envers » de la croissance souvent analysé en termes de « retard », d'« archaïsme », de « résistances » au changement et à la modernité, de survivances du passé, n'est en rien une « anomalie » : avec les « oubliés » et les « exclus » de la croissance, il fait tout autant partie intégrante du processus global des mutations de la société française après 1945. Comme le rappelle Thomas Piketty (2018), la période est « profondément productiviste » et patriarcale, et elle est marquée par un « mouvement de reconstitution des inégalités, avec à la fois une forte hausse de la part des profits dans le revenu national et une reconstitution des hiérarchies salariales. La part des 10 % des revenus les plus élevés, qui était d'à peine 31 % du revenu total en 1945, s'élève progressivement à 38 % en 1967 ». L'expression « Trente Glorieuses » « ne correspond ni à l'histoire économique et sociale de cette période, ni aux perceptions contemporaines ; elle introduit une homogénéité illusoire et dérobe la réalité historique (Rémy Pawin, 2013) ».

---

L'État social des Trente Glorieuses, outre qu'il était volontiers social-patriarcal, était avant tout un État social-national, au sens où il s'est principalement développé au sein des États-nations du Nord, avec

des systèmes de protection sociale et d'investissements éducatifs et en infrastructures conçus pour bénéficier aux populations nationales, sans considération excessive pour l'insertion internationale et coloniale qui avait permis l'enrichissement occidental (passé pourtant récent mais que l'on souhaitait promptement oublier) ni pour le développement du reste de la planète. Les populations du Sud étaient éventuellement sollicitées pour compléter les besoins en main-d'œuvre du Nord, mais sans que l'on envisage autre chose que de les renvoyer sur place une fois le travail fourni ou que l'on se pose la question d'un modèle de codéveloppement et des nouvelles formes de circulations et de régulations qu'il aurait impliquées.

Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*,  
Éditions du Seuil, 2021, p. 297.

---

L'histoire de cette période écrite dans l'optique du paradigme des Trente Glorieuses s'est trop longtemps focalisée sur le taux de croissance et la modernisation économique et sociale, elle a en particulier ignoré le coût environnemental et sanitaire de ce développement (Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, 2013). Entre 1950 et 1972, les secteurs industriels qui connaissent la plus forte croissance sont ceux du pétrole, de la chimie, du béton, de l'amiante et de l'automobile, ce sont également ceux qui ont un impact majeur sur l'environnement et la santé. Les conséquences des pollutions industrielles sur la santé des travailleurs ont été minimisées ou délibérément ignorées, comme dans le cas de l'amiante où il a fallu attendre 1997 pour que soit décidée son interdiction alors que sa dangerosité était connue depuis 1945...

Même si elles ont été longtemps peu écoutées, les critiques de la croissance illimitée, du credo productiviste

et des méfaits du progrès technique ont été pourtant formulées très tôt par des scientifiques, des philosophes ou des chercheurs en sciences sociales. En France, Bernard Charbonneau (1910-1996) met ainsi précocement (dès les années 1930-1940) en garde contre les dérives du progrès technique qui demande toujours plus d'organisation et de contraintes et restreint de ce fait les libertés individuelles. Avec Jacques Ellul, il crée des lieux de discussion sur les méfaits et les risques du progrès technoscientifique et industriel. Des critiques et des analyses de même type se développent dans les années 1960-1970, comme l'attestent en particulier les travaux du Club de Rome (un groupe de réflexion comprenant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux et des industriels de 52 pays) qui publie en 1972 *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*.

En contraste avec l'idéologie de la modernisation économique, la IV<sup>e</sup> République est restée dans l'imaginaire politique français comme le prototype du régime instable incapable de se... moderniser politiquement. De la même façon qu'on a peu à peu réévalué à la hausse le bilan économique de la IV<sup>e</sup> République, cette appréciation du régime comme repoussoir politique au miroir (déformant ?) de la V<sup>e</sup> République, réputée stable et efficace, n'est-elle pas également à revisiter ?

### *Croissance et inflation : l'équation française*

Au-delà des problèmes que peut poser la méthodologie des statistiques, les chiffres globaux sont éloquentes et « parlent d'eux-mêmes » : du début des années 1950 jusqu'à 1973, le taux de croissance de l'économie française est en moyenne de 5 % par an. Même si ces performances restent inférieures à celles du Japon et de l'Allemagne (RFA), elles apparaissent exceptionnelles au regard des périodes précédentes, d'autant plus que,

pendant les années 1960-1973, elles s'améliorent. Pour le dire autrement : de 1946 à 1966 le volume de la production est multiplié par trois, ou encore, pour les seules années 1950, le stock des équipements industriels augmente de 70 % et le PNB, le revenu national, le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen, le volume de la consommation et les exportations croissent peu ou prou de 40 %...

Taux de croissance annuel moyen du PIB

	1950-1959	1960-1973
France	4,6	5,5
Royaume-Uni	3,0	3,2
États-Unis	3,5	3,9
Italie	5,4	5,1
RFA	8,6	4,8
Japon	9,5	10,5

Dans la mesure où la population active augmente peu des années 1950 aux années 1970, c'est surtout la hausse de la productivité du travail qui explique cette croissance. Jusqu'en 1962, la population active est stable (aux alentours de 19,5 millions), puis elle augmente légèrement (21,7 millions en 1975). Compte tenu de la croissance démographique des années 1950-1960, cette quasi-stabilité s'explique par la baisse du taux d'activité (de 48 à 42 %) due à l'augmentation de la part des moins de vingt ans (un tiers au début des années 1960) et de celle des plus soixante-cinq ans dans la population totale, ainsi qu'à l'allongement de la scolarité (obligation scolaire fixée à seize ans en 1959, appliquée à partir de 1967). Entre 1949 et 1974, la productivité horaire croît en moyenne de 4,6 % par an, performance qui situe la France en bonne place parmi

ses partenaires commerciaux. Régulière et soutenue, la croissance a cependant ses rythmes, avec un premier cycle, de 1949 à 1953, marqué par « l'expérience Pinay » de stabilisation et de lutte contre l'inflation, une phase de croissance inflationniste de 1953 à 1957, le moment du plan d'assainissement financier en 1957-1959, quand le général de Gaulle revient au pouvoir, puis la reprise ensuite avec l'âge d'or de la croissance française de 1968 à 1973, avec un taux moyen annuel exceptionnel de 5,9 % et un net décollage des exportations. D'autres périodisations sont possibles, notamment celle qui ne retient que la grande coupure de 1958, en privilégiant notamment le critère de l'ouverture extérieure de l'économie française. Ces découpages n'affectent pas la relative unité des années 1950-1960 qui apparaissent bien comme une période de croissance ininterrompue et comme le « socle » de la haute croissance de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Cette croissance élevée s'accompagne cependant de forts déséquilibres sur les prix et les comptes extérieurs. Les cycles de croissance, rythmés par les plans de stabilisation (1952-1954, 1958-1959, 1963-1964), sont aussi largement déterminés par le critère inflationniste, signalant une autre spécificité française : l'inflation. Même s'il s'agit d'un phénomène commun aux pays occidentaux, la singularité française réside dans l'incapacité — jusque dans les années 1980 — à réduire durablement son « différentiel » d'inflation avec ses partenaires économiques. Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses analyses, souvent divergentes, notamment sur le rôle positif ou négatif de l'inflation pour la croissance. Faut-il, par exemple, reconnaître un « cercle vertueux de la monnaie faible » (Jacques Marseille) qui aurait notamment permis une épargne forcée et un allègement des dettes des entreprises ? Ou, au contraire, analyser l'inflation française comme le résultat de fortes rigidités liées à des comportements

économiques corporatistes de défense d'avantages acquis, dans le cadre d'une économie trop longtemps fermée à la concurrence internationale ?

*Croissance, « révolution démographique »  
et immigration*

La croissance française est inséparable de la « révolution démographique » en cours depuis 1942, que la dénomination de « baby-boom » a popularisée. De 1945 à 1965, la population française croît en moyenne de 1,2 % par an et passe de 40,5 millions en 1946 à 52,6 millions en 1975. À partir de 1946, la France enregistre en moyenne plus de 800 000 naissances par an jusqu'en 1973 et un taux de natalité supérieur à 20 ‰ jusqu'en 1954. Si le phénomène n'est pas spécifiquement français, la reprise de la natalité prend une signification particulière quand on la rapporte à l'atonie démographique et au malthusianisme d'avant-guerre. Il y a là une autre rupture qui ressortit à une véritable « révolution maternelle » (Yvonne Knibiehler). La croissance est en effet, dans les profondeurs de ses « coûts invisibles » et particulièrement dans sa phase de « redécollage » des années 1950, largement portée et supportée par la génération des femmes nées entre 1920-1930 et notamment par les mères de familles nombreuses. Cette rupture avec le modèle de l'enfant unique, si répandu pendant l'entre-deux-guerres, doit bien sûr beaucoup à la politique familiale de l'immédiat après-guerre (initiée, il est vrai, à l'extrême fin de la III<sup>e</sup> République et sous Vichy). Plus fondamentalement, elle signale un bouleversement psychologique décisif marqué par la confiance dans le présent et dans l'avenir, dans un contexte matériel du quotidien qui pourtant, au sortir de la guerre, était, pour une majorité de ces femmes, difficile. Cet optimisme fait aussi partie de la croyance sociale dans le progrès et le bonheur familial

qui imprègne la société française de croissance des années 1950-1960.

Même si on le réduit — en suivant Jean-François Sirinelli — à la seule période 1945-1953 (alors que la reprise de la natalité a commencé en 1942) pour ne prendre en compte que le critère de « densité démographique » d'une génération, le baby-boom reste un élément clé de la base démographique de la croissance. Le recul de la mortalité, et notamment de la mortalité infantile (de 63 ‰ à la fin des années 1940 à 15 ‰ en 1973), comme l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance expliquent l'accroissement du solde naturel qui contribue à renforcer la demande intérieure.

Un autre élément essentiel de cette base démographique de la croissance doit être mis en avant : le poids spécifique de l'immigration.

Un tiers de l'augmentation de la population française entre 1946 et le début des années 1970 est en effet dû à l'immigration. C'est elle qui empêche la population active de baisser de manière significative : de 1946 à 1974, la population étrangère passe de 1,7 million à 3,4 millions (soit 6,5 % de la population). Après le débat de la Libération et les grands choix faits sur l'immigration, si le droit des étrangers respecte les principes républicains fondamentaux — notamment en refusant toute sélection selon les origines, ethniques ou culturelles —, les pratiques administratives, à coup de règlements et de circulaires et en dehors de tout contrôle du pouvoir législatif, savent s'affranchir de ce cadre juridique « républicain ». La gestion administrative de l'immigration favorise, jusque dans les années 1950, une logique de peuplement sélective favorable aux Européens qui paraissent les plus proches par la religion et la géographie (Belges, Italiens, Espagnols). Jusqu'en 1955, l'immigration stagne, notamment à cause de la lourdeur

des procédures administratives due aussi bien à la complexité des démarches qu'à l'Office national de l'immigration dont l'inefficacité favorise les passages illégaux. Ces derniers concernent notamment les Italiens — l'Italie fournissant, entre 1946 et 1955, les deux tiers des entrées de travailleurs permanents, au moment même où l'immigration algérienne se développe fortement. Bâtiment, travaux publics, sidérurgie et métallurgie, mais aussi agriculture, sont les secteurs où vont travailler ces immigrés. La situation change au milieu des années 1950 qui voient un très fort accroissement de l'immigration en réponse à l'accélération de la croissance et aux besoins grandissants de main-d'œuvre. La logique de l'administration s'adapte alors à la conjoncture économique et tente de répondre aux besoins de main-d'œuvre des différents secteurs industriels (construction et métallurgie notamment). Une part de plus en plus importante des entrées se fait de manière irrégulière et l'État laisse faire. De 1956 à 1965, le solde migratoire annuel moyen est supérieur à 100 000 et double par rapport à la période 1946-1955. La part des Italiens décroît dans les entrées et dans la population étrangère au profit des Espagnols, Portugais, Algériens, Tunisiens et Marocains, puis, à partir du début des années 1960, des ressortissants d'Afrique noire. Plus de 65 % des actifs étrangers travaillent alors dans le secteur secondaire et la moitié d'entre eux sont des manœuvres ou des ouvriers spécialisés. La gestion administrative et policière des Algériens dans l'Hexagone, qui voit se succéder et s'entrecroiser une logique coloniale et, après 1954, une logique « de guerre », ne relève pas seulement d'une politique d'immigration spécifique, elle doit aussi être réintégrée dans une compréhension globale de la gestion du social de la période (chap. V).

Population étrangère recensée selon la nationalité  
(effectifs en milliers et, entre parenthèses, pourcentages)

Nationalités	1954	1962	1968	1975	
total des étrangers	1 765 (100)	2 170 (100)	2 621 (100)	3 442 (100)	
dont Européens	1 397 (79)	1 566 (72)	1 876 (72)	2 090 (61)	
Belges	107 (6)	79 (4)	65 (3)	56 (2)	
Espagnols	289 (16)	442 (20)	607 (23)	497 (15)	
Italiens	508 (29)	629 (29)	572 (22)	463 (13)	
Polonais	269 (15)	177 (8)		132 (5)	94 (3)
Portugais	20	(1)	50 (2)	296 (11)	759 (22)
dont Africains	230 (13)	428 (20)	652 (25)	1 192 (35)	
Algériens	212 (12)	350 (16)	474 (18)	711 (21)	
Marocains	11 (1)	33 (2)	94 (3)	260 (8)	

Les analystes ne s'accordent pas tous sur les liens entre immigration et modernisation, certains estiment que l'utilisation de cette main-d'œuvre interchangeable, peu qualifiée et considérée comme docile permet à de nombreuses entreprises de ne pas engager une modernisation coûteuse et de maintenir des salaires bas, tandis que d'autres arguent du fait que par l'allégement de la trésorerie des entreprises celles-ci purent se moderniser. Dans tous les cas, l'immigration est un facteur essentiel de la croissance française d'après 1945.

Dans tous ces domaines — démographie, politiques familiales et de santé, immigration — c'est la figure nouvelle de l'État des années 1950, celle de l'État planificateur et modernisateur, qui s'affirme. Une figure qui n'est qu'une déclinaison française d'un phénomène européen qui aboutit à l'apogée de l'État-providence dans les années 1960.

### *Les dynamiques de la modernisation*

On peut mesurer la portée, les limites et les ambiguïtés de la « transition modernisatrice » menée sous la houlette de l'État dans les années 1950 en France à travers l'histoire d'une génération d'hommes nouveaux arrivés après-guerre dans les administrations de l'économie et des finances, dont certains sont marqués par l'expérience de la Résistance : ils vont peu à peu se « construire » comme la génération de la modernisation économique en promouvant une figure du haut fonctionnaire expert au service du politique. Ils contribuent ainsi à déplacer peu à peu les lignes du pouvoir vers le savoir économique. Tout commence dans les milieux du Plan et de la Comptabilité nationale et les nouvelles institutions afférentes : le Commissariat général au Plan (1946) et ses « commissions de modernisation » et le SEEF (Service des études économiques et financières) officiellement créé en 1952, notamment. Ces hauts commis (le « Bataillon sacré de la productivité », selon l'expression de Robert Buron), pourfendeurs des archaïsmes et des pesanteurs, contribuent à changer peu à peu le vocabulaire de l'action publique en promouvant les termes clés de l'idéologie modernisatrice : croissance, planification, expansion, productivité, investissement, comptabilité nationale... Leur action ne peut cependant pas être séparée des aides et demandes américaines et des « missions de productivité » envoyées aux États-Unis. Au début des années

1950, les Américains interviennent avec insistance pour que la question de la productivité de l'industrie française soit prioritaire et surveillent très précisément leurs programmes d'aide (le plan Marshall au premier chef) en fonction de ce critère. Il reste que la voie française de modernisation de l'économie des années 1950 n'est pas un simple décalque du « modèle américain ».

En France, l'entreprise modernisatrice s'appuie sur des réseaux de sociabilité intellectuelle : enseignement, colloques, commissions, presse et revues qui diffusent un keynésianisme de combat, en défendant le rôle moteur de l'État contre le libéralisme classique, incarné notamment par Jacques Rueff et Antoine Pinay. Le rôle des commissions de modernisation qui réunissent des représentants des syndicats, du patronat et de l'administration est particulièrement important. Deux noms se détachent de cette nébuleuse très diversifiée : Jean Monnet, premier commissaire général du Plan de 1946 à 1952, et François Bloch-Lainé, directeur du Trésor de 1947 à 1952. Il faut également évoquer la figure de Jean Fourastié (premier conseiller économique du Plan de 1946 à 1953), surtout pour son rôle pédagogique de diffusion auprès du grand public de cette idéologie du progrès structurée autour de la notion de productivité ; ses livres (des « Que sais-je ? » notamment, plusieurs fois réédités, comme *La civilisation de 1960*, paru en 1947, ou *La productivité*, de 1952) sont de réels succès de librairie. Moins que l'idée même de productivité déjà élaborée, et promue pendant l'entre-deux-guerres par les ingénieurs et patrons « rationalisateurs », c'est son extension au domaine général de l'économie comme clé de la modernisation et son intégration au vocabulaire politique qui constituent l'apport de cette génération d'experts. De technique, la notion de productivité est promue au rang de mot de passe de la philosophie de la modernisation.

---

### UNE GÉNÉRATION MODERNISATRICE

Simon Nora : Ç'a été la période intellectuellement la plus passionnante de ma vie. Mais le problème était de faire entrer cette opération de commando dans les rouages de l'administration. Nous ne pouvions avoir d'influence que comme poisson pilote, par l'intermédiaire du Plan et de l'INSEE, en provoquant une sorte d'osmose. Je suis convaincu que nous avons été des pionniers en faisant faire un pas fondamental non seulement à la pensée, mais à la cohérence de l'action administrative de ce pays et à la prééminence du public sur le privé : je n'aurais pas pantouflé à cette époque-là ! Nous avons été des pionniers aussi en valorisant l'idée de croissance. Nous avons créé une sorte d'école saint-simonienne. Saint-Simon est beaucoup plus important que Marx ! Nous avons formé en partie les cadres de la génération suivante du secteur privé.

La classe politique n'a pas compris grand-chose à cet effort de renouvellement des cadres de pensée et d'action administrative. Qui avait compris ? Mendès, bien sûr ; Edgar Faure... Et qui d'autre ? Pierre Le Brun a joué un rôle important, il venait de l'EDF où il avait travaillé avec Pierre Massé ; il était alors à la CGT. Sauvy aussi nous a soutenus. C'est par ricochet qu'on a eu la classe politique. Par l'administration et les médias. Quand je dis « on », je veux dire : une génération.

Cité dans : François Fourquet,  
*Les comptes de la puissance*, 1980.

---

En juin 1952, le rapport de la SEEF (dit « rapport 51 ») est, comme l'écrit Brigitte Gaïti, un « véritable hymne à la croissance, à la modernisation, à l'investissement [...] traversé entièrement d'une opposition toute morale entre le productif (version moderne du

bien) et l'improductif (l'inflation, l'épargne non réinvestie, etc.), décrits comme autant de fléaux de l'économie française. »

L'histoire de cette génération de hauts fonctionnaires peut cependant servir à prendre une mesure plus nuancée de la « modernisation » des années 1950 : écartée des sphères du pouvoir avec l'arrivée à la présidence du Conseil d'Antoine Pinay en 1952, ils font l'expérience de la relégation politique, à l'exception notable de la période où Pierre Mendès France est au pouvoir (juin 1954-février 1955). Cette relégation est encore accentuée au moment où la guerre d'Algérie devient, à la fin de la IV<sup>e</sup> République, la priorité qui cantonne la politique économique à une place secondaire.

De cet édifice modernisateur est surtout restée, dans l'imaginaire économique, l'épine dorsale du Plan autour de la figure de Jean Monnet. Après le premier plan de modernisation et d'équipement, prolongé jusqu'en 1953, le Plan, placé alors sous l'autorité du ministre des Finances, se voit attribuer de plus en plus une vocation généraliste de prévention économique et sociale. Défini par le commissaire général, Étienne Hirsch, comme un « instrument modeste d'orientation pour l'économie française », le deuxième Plan (1954-1957) marque une volonté d'adaptation à l'économie de marché, notamment pour l'agriculture qui doit, dans l'esprit des planificateurs, rompre avec l'autarcie et devenir exportatrice. Ce Plan annonce en outre une diminution du rôle de l'État dans le financement de l'économie. Il préconise notamment de porter l'effort sur la recherche scientifique et technique, l'amélioration de la productivité des entreprises et la satisfaction de la demande des consommateurs individuels (en considérant l'agriculture et les industries de transformation comme secteurs prioritaires). Le troisième Plan (1958-1961), exploitant les acquis de la comptabilité nationale, est chargé d'adapter l'économie française à l'ouverture du Marché commun

(1957) et à l'environnement international. Ce Plan est « le professeur d'économie de toute une génération de syndicalistes, de fonctionnaires et responsables patronaux » (Pierre Rosanvallon). Son exécution est influencée voire « perturbée » par les mesures de stabilisation financière — préparées sous la direction de J. Rueff et appliquées dès 1959 — qui entraînent un net ralentissement de la croissance. Aussi, après la période 1958-1961 marquée par la poursuite de l'interventionnisme économique et social, le régime entame un tournant vers le libéralisme qu'illustre notamment le plan de stabilisation de Valéry Giscard d'Estaing (ministre des Finances) en 1963.

Cependant, le quatrième Plan (1965-1970), dit de « développement économique et social », marque une rupture autant par l'ampleur des débats qu'il suscite que par l'élargissement net vers le social. Il met l'accent sur le développement des équipements collectifs et la correction des déséquilibres sociaux et régionaux. Il constitue même aux dires de son nouveau commissaire général, Pierre Massé, « le mieux exécuté de tous nos plans » et « une embellie de trois ans (1960, 1961 et 1962) » pour la planification.

Toutefois, le débat sur la « planification démocratique » impulsé, au début des années 1960, par la CFTC et mobilisant les planificateurs comme Pierre Massé et Claude Gruson, des syndicalistes, y compris d'appartenance CGT, des universitaires gaullistes, et, parmi les politiques, Pierre Mendès France, ne débouche sur aucune perspective positive. L'opposition du PCF et de la CGT est sans appel : pas de planification démocratique possible sous le capitalisme, l'heure est à la dénonciation de la « paupérisation » des ouvriers, en conformité avec les thèses défendues par Maurice Thorez depuis le milieu des années 1950... Les mesures de stabilisation de 1963 et l'échec en 1964 de la Conférence des revenus pèsent lourdement sur les choix du cinquième Plan. Celui-ci tente de concilier des objectifs

souvent considérés comme contradictoires : un développement industriel soutenu et la poursuite du progrès social. Lors du débat sur le cinquième Plan (1966-1970) au Conseil économique et social, en 1964, les syndicats votent contre l'avis proposé et le Conseil national du patronat français (CNPF) rappelle son attachement de principe à l'initiative privée. Dans le contexte d'ouverture extérieure de l'économie française, les choix des objectifs sont devenus plus difficiles et le Plan perd de plus en plus sa fonction de guide de la politique économique. Il y a donc bien une « déplanification » progressive de 1950 au début des années 1970 qui se traduit notamment par une débudgétisation des dépenses d'investissement. Dans les années 1950, le financement de la croissance est assuré largement par l'État (50 % des crédits à l'économie) et des organismes spécialisés comme le Fonds de développement économique et social — qui se substitue, en 1955, à d'autres fonds du même type. Ce financement se fait au prix de déficits budgétaires, facteurs d'inflation ; il est relayé peu à peu par les banques, ce qui entraîne le développement du crédit bancaire et de l'endettement des entreprises à partir des années 1960, alors même que, dans l'industrie, le taux d'autofinancement très élevé au début des années 1950 diminue nettement (de l'ordre de 10 %, passant de 90 à 80 %).

À l'exception des deux premiers plans, l'efficacité réelle de la planification dans le choix des orientations économiques est donc discutable. Les analyses de la croissance française des années 1950-1960 concluent d'ailleurs en général à l'impossibilité de mesurer l'influence de la planification sur la croissance (en dehors de son effet direct sur les investissements des entreprises publiques), mais « la planification a joué un rôle important dans la modification des anticipations et comportements des agents économiques » (Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud). Dans tous les cas, elle participe d'une dynamique intellectuelle et remplit

une fonction pédagogique en faveur de la conversion des mentalités économiques à la modernisation, contre les attitudes malthusiennes et isolationnistes dénoncées en 1960 dans le rapport de Jacques Rueff et Louis Armand.

Au-delà du Plan, l'impact des idées modernisatrices sur le patronat, dont les responsables sont toujours prompts à dénoncer le dirigisme, et sur les milieux économiques reste difficile à évaluer. Leur diffusion a touché des cadres du secteur privé et la fraction moderniste du patronat, essentiellement dans les très grandes entreprises. Structurées efficacement par l'opposition simplifiée entre modernité et archaïsme, elles ont, en particulier, tracé de nouvelles voies, légitimées par le prestige de la science économique, dans les modes de pensée administratifs et dans les modalités de la décision politique. Des voies empruntées par certains hauts fonctionnaires disposés, après 1958, à l'action politique dans le cadre de la V<sup>e</sup> République qui réinvestit, avec de Gaulle, une partie des thématiques favorites des modernisateurs : place privilégiée pour l'action de l'État, promotion du savoir technique économique et rôle accru des experts, « ardente obligation » et « mystique » du Plan, abaissement des rôles des parlementaires et autres porteurs d'intérêts particuliers, modernisation de l'agriculture et de la distribution... De ce point de vue, la génération des « modernisateurs » des années 1950 a

permis un ralliement raisonné au régime gaulliste, traçant très exactement la nature des ambitions raisonnables que peut caresser un haut fonctionnaire. C'est l'échec d'un rêve technocratique, celui qui faisait de l'administration un nouveau centre de pouvoir, où les décisions, libérées des exigences des représentants (politiques ou professionnels), débarrassées des concurrences administratives et soumises au seul impératif de la méthode, seraient discutées dans des

cercles fermés recrutant leurs participants selon des critères de compétence (Brigitte Gaïti).

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le Commissariat général du Plan est peu sensible aux questions d'équilibre géographique. En 1950, dans son rapport *Pour un plan national d'aménagement du territoire*, Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, préconise de décongestionner la région parisienne et une déconcentration culturelle. Des sociétés de développement régional (SDR), sociétés d'économie mixte, sont créées en 1955 pour participer au capital des PME. Des programmes d'action régionale sont définis avec le soutien financier de l'État dans le cadre de 21 circonscriptions d'action régionales créées en 1960.

En 1963, la naissance de la Datar (Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), placée sous la direction d'Olivier Guichard et rattachée au Premier ministre, marque une nouvelle étape, la politique d'aménagement du territoire touchant alors l'ensemble des politiques publiques.

L'État apparaît bien, au total, comme l'acteur décisif de la modernisation. Mais ce que « l'aventure » de la génération des modernisateurs du Plan et de la Comptabilité nationale exemplifie, c'est la tension proprement française entre dirigisme et libéralisme, au point qu'il est difficile de qualifier l'idéologie économique dominante de cette transition modernisatrice. Avec Richard F. Kuisel, on peut singulariser la forme française de « capitalisme dirigé » (ou d'« économie mixte »), qui s'impose dans les pays occidentaux après-guerre, comme le résultat d'un « style de management économique bien gaulois, où se mêlaient direction par l'État, organisations corporatistes et forces du marché ». Robert Castel, de son côté, propose l'expression « État de croissance » pour désigner ce mode de gestion politique qui associe

le marché et l'État, la croissance économique et la croissance de l'État social symbolisé par l'instauration de la Sécurité sociale en 1945 et le renforcement de la protection sociale. Dans la même perspective, on peut parler de « néocorporatisme » ou encore d'une « gestion étato-corporative » de l'économie (Pierre Rosanvallon) pour exprimer autrement cette tension entre État et marché et la recherche d'une voie médiane entre laisser-faire libéral et étatisation ; elle « se caractérise par un type d'intervention fondé sur des compromis entre l'État et les professions organisées » (Pierre Rosanvallon). Si c'est bien la dualité française entre contraintes du marché et interventions de l'État et « le jeu réciproque de ces deux forces et les guerres qui ont fait que les voies et les étapes suivies par l'économie française lui sont spécifiques » (Maurice Lévy-Leboyer), l'après-1945 français est pourtant aussi le moment d'une banalisation de l'histoire de l'économie française — au sens d'un alignement progressif sur celle de ses partenaires et concurrents — dans le cadre de sa modernisation et de son ouverture extérieure dans les années 1960.

La consommation joue, conformément aux analyses de nature keynésienne, un rôle essentiel dans la croissance des Trente Glorieuses. Si on déporte le regard des explications macroéconomiques de la croissance et du point de vue de l'État vers la société, la « consommation de masse » (la notion est le plus souvent amalgamée avec celle de « société de consommation ») est le phénomène qui, dans la période, a le plus frappé les analystes et le plus contribué au bouleversement des conditions de vie. Souvent associée à la thématique de la « fin des paysans », la « consommation de masse » sert ainsi à caractériser le passage d'une société de pénurie, gardant une forte assise paysanne, à une société industrielle de croissance.

## UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ ?

*La consommation de masse*

Le terme de consommation de masse vise à désigner la croissance sans précédent de la consommation qui concerne des couches de plus en plus larges de la population, un phénomène qui débute dans les années 1950 et s'accélère dans les années 1960. Considéré et thématiqué comme un phénomène « englobant » et généralisé, il entend transcender les clivages sociaux habituels. Le phénomène, autant par sa réalité massive que par sa fonction pédagogique de clé explicative des changements en cours, a fini par s'autonomiser par rapport à la croissance proprement dite dans la conscience des contemporains. En ce sens, la consommation de masse (et le terme « consommation » tout court), plus encore que la thématique de la modernisation, a, pour la période, la fonction d'un mythe social consensuel majeur. Consommer devient aussi un nouveau critère de positionnement social, souvent en concurrence explicite avec le critère de l'appartenance de classe. Une « culture de consommation » se développerait, qui cristalliserait, à la fois, des pratiques de segmentation des produits de la part des entreprises et des « stratégies de distinction » des consommateurs, en tendant à orienter leurs choix pour des produits et des marques qui correspondent à l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

## Taux d'équipement des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage (1954-1979)

Télévision	Catégories socioprofessionnelles											
	Dates	Ensemble	Agriculteurs	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Cadres supérieurs et professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres actifs	Non actifs
	Déc. 1954	1,0	0,2	—	2,0	4,7	2,5	1,3	0,8	—	—	—
	Sept. 1957	6,1	1,0	0,6	11,8	17,5	4,5	7,8	5,8	6,2	10,6	—
	Avril 1960	13,1	3,3	2,6	19,6	29,1	23,7	16,9	14,1	6,0	17,9	—
	Avril 1962	23,1	8,8	9,8	32,2	38,6	35,7	24,5	27,3	16,7	28,5	1
	Avril 1963	27,3	12,4	8,8	39,8	44,7	40,4	29,9	31,0	21,5	43,6	1
	Avril 1964	39,3	16,3	14,0	47,1	51,2	47,3	43,5	39,1	34,9	49,9	3
	Avril 1965	40,8	21,0	21,7	54,8	60,5	52,9	46,6	45,9	33,4	62,3	2
	Déc. 1965	45,6	26,5	22,3	58,5	64,9	57,7	50,7	51,5	36,4	59,5	3
	Déc. 1966	51,7	32,9	26,2	64,6	67,6	66,3	57,1	57,8	42,5	70,8	4
	Déc. 1967	58,0	40,1	38,5	69,3	71,6	69,4	65,1	64,1	51,7	75,4	4
	Déc. 1968	61,9	48,2	40,7	74,5	74,0	70,7	69,0	67,2	58,4	78,5	5
	Déc. 1969	66,4	54,9	52,5	78,9	78,1	74,7	71,3	71,3	64,0	82,2	5
	Déc. 1970	70,4	56,8	58,8	81,1	76,2	78,0	76,1	76,9	69,1	81,5	5
	Déc. 1971	74,2	64,7	59,7	84,9	78,9	81,4	78,8	79,4	66,1	85,5	6

Catégories socioprofessionnelles												
Télévision	Dates	Ensemble	Agriculteurs	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Cadres supérieurs et professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres actifs	Non actifs
	Déc. 1972	77,5	70,8	63,0	87,1	80,4	82,1	82,7	81,8	70,8	86,1	6
	Déc. 1973	79,1	76,9	69,7	88,2	80,9	82,5	84,7	83,0	73,1	86,3	7
	Déc. 1974	82,4	79,4	75,5	88,5	84,0	84,3	84,9	86,8	78,2	87,5	70
	Déc. 1975	84,2	82,3	81,4	90,0	85,1	80,1	84,7	88,4	81,1	89,5	78
	Déc. 1976	85,8	83,6	81,3	91,7	85,6	85,5	87,7	90,1	86,5	91,0	80
	Déc. 1977	87,0	85,6	85,2	91,6	87,1	85,6	88,9	90,5	83,5	94,4	83
	Déc. 1978	87,8	85,5	81,4	91,9	84,9	86,7	89,7	91,5	85,8	93,1	85
	Déc. 1979	89,3	90,1	84,7	92,2	90,3	89,5	89,7	92,2	86,6	90,9	86
Dont télévision couleur	Déc. 1973	7,7	3,7	1,0	13,9	18,0	8,2	7,1	5,4	3,2	7,8	7
	Déc. 1974	10,4	4,6	4,8	15,5	23,3	13,4	8,3	7,2	6,1	12,5	10
	Déc. 1975	14,9	7,7	5,8	22,1	28,0	19,4	11,9	10,8	12,0	19,9	15
	Déc. 1976	20,5	8,2	3,8	32,1	36,6	23,4	19,6	15,7	19,4	22,3	20
	Déc. 1977	25,2	12,7	10,1	37,7	38,4	30,3	25,0	21,5	18,3	34,8	23
	Déc. 1978	30,6	15,9	11,7	43,8	46,2	35,9	31,9	25,9	21,2	42,0	29
	Déc. 1979	38,1	21,5	15,3	51,6	55,8	44,5	41,4	34,4	31,6	49,5	34

Christian Delacroix  
Michelle Zancarini-Fournel

# 1945–2020

## La France du temps présent

Après la Seconde Guerre mondiale, la France retrouve une croissance exceptionnelle bien qu'inégalement partagée. La figure du général de Gaulle, le sauveur de 1940, incarnant à partir de 1958 la grandeur de la nation, l'indépendance nationale et la modernité économique, occulte le recul de la France devenue, avec la fin de son empire colonial, une puissance moyenne. En dépit de la construction européenne, la crise profonde de 1968 inaugure une grande transformation et débouche sur une crise économique et sociale, crise d'adaptation du capitalisme. Malgré les prouesses technologiques et les réussites de tous ordres, malgré l'élévation du niveau d'instruction, la société française du début du  $\text{xxi}^{\text{e}}$  siècle voit se creuser les inégalités et s'effriter le modèle républicain et le système de protection sociale hérités de la Résistance et de la Libération.

Les événements doivent se lire dans l'épaisseur de l'histoire, celle du passé en prenant en compte le point de vue des contemporains et celle du devenir de l'événement, avec, au présent, ses traces dans les mémoires, les représentations collectives et les modalités d'action.



**La France du temps présent**  
**Christian Delacroix**

1945-2020

Christian Delacroix

Michelle Zancarini-Fournel

Cette édition électronique du livre  
*La France du temps présent (1945-2020)*  
de Christian Delacroix et Michelle Zancarini-Fournel  
a été réalisée le 13 septembre 2022 par les Éditions Gallimard.  
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage  
(ISBN : 9782072799587 - Numéro d'édition : 337601).  
Code Sodis : N98289 - ISBN : 9782072799624.  
Numéro d'édition : 337605.